

DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE
ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DES PORTEURS DE CCA
DU 23 SEPTEMBRE 2011



**MANDATS DES ADMINISTRATEURS,
DU PRESIDENT, ET DU DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DU
NORD EST**

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

NOM	PROFESSION	FONCTION	NOM DE LA SOCIETE
LE PRESIDENT			
M. Jean-Pierre LAPORTE	Agriculteur	Vice-Président Vice-Président Administrateur Administrateur Membre Comité de Direction Administrateur Membre Membre Représentant C.R. Titulaire Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R. Administrateur Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R. Président et Représentant C.R. Gérant Gérant	Caisse Locale de Rumigny Caisse Locale de Développement Partagé ARCAVI CREDIT AGRICOLE Belgique SAS BELGIUM CA Conseil d'Administration de la Fondation Chambre Agriculture des Ardennes Chambre Régionale d'Agriculture Préfecture Commission Départementale d'Orientation Agricole Préfecture Comité Régional de l'Installation des Jeunes Agriculteurs Marne Conseil de l'Agriculture Aisne Conseil de l'Agriculture Marne COFINEP SCI du Petit Bois Pôle de Compétition Industries et Agro Ressources Commission Paritaire d'Etablissement Conseil de Discipline Fédération Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Ardenne GIE de l'Aubry SCEA de l'Aubry
LES VICE-PRESIDENTS			
M. Pierre CHEVAL	Viticulteur	Président Membre du Conseil de Direction Président Administrateur Membre Représentant C.R. Représentant C.R. pour le Conseil Administrateur Président Commandeur Honoraire Président Président	Caisse Locale d'Ay Champagne SAS Belgium CA Institut International des Vins de Champagne Syndicat Général des Vignerons de Champagne Chambre Agriculture de la Marne Conseil de l'Agriculture Marne ADASEA Marne Corporation des Vignerons de Champagne Ass Paysages du Champagne UNESCO Ordre des Coteaux de Champagne SIVU pour l'aménagement de la Plaine d'Ay SIVU pour l'aménagement
M. Pierre CHEVAL		Président	

		Président Conseiller Premier Adjoint au Maire Représentant C.R. Marne Exploitant Conjoint du Gérant	hydraulique du Coteau Ay-Mutigny Lycée Viticole d'Avize, CFPPA et CFA Banque de France Ay Conseil de Discipline de la C.R. M. Mme CHEVAL GATINOIS Pierre SCEV Champagne GATINOIS
M. Michel DELAUNOY	Agriculteur	Président Représentant C.R. Représentant C.R. Titulaire Représentant C.R. Représentant C.R. Cogérant Gérant Vice-Président Vice-Président Administrateur Administrateur Cogérant Actionnaire Gérant Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R. Titulaire Représentant C.R. Invité pour Nord Est Développt Représentant C.R. pour l'Assemblée Associé Associé par SCEA Certine	Caisse Locale de Vitry Le François Préfecture Comité Départemental d'Expertise Agricole Marne Préfecture Comité Technique Départemental des Baux Ruraux Marne Conseil de l'Agriculture Marne Fédération Régionale des Coopératives de Champagne Ardenne SCEA de la Certine GFA de la Certine SICAVYL CIRHYO TRADIVAL LRD/VERIDIS SARL les KERNETS SARL Cofarm Service Société Civile Le Haut des Lus SCI HINCMAR SCI Reims Vesle SCI Voltaire Ponsardin SCI du Tardenois Conseil de Discipline de la C.R. C.R.P.M.A. SA A.R.D. Marne ADASEA Marne SCI de la Martinière CERPRO (Groupement d'employeurs)
M. Pascal LEQUEUX	Agriculteur	Président Membre Membre Représentant C.R. Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R.	Caisse Locale de la Fère et Tergnier Chambre Agriculture de Picardie Chambre Agriculture de l'Aisne Conseil de l'Agriculture Aisne SA ISAGRI SCEA LEQUEUX Père et Fils EURL Pascal LEQUEUX SCEA Les Coutures SCI du Brouage SCI CAM Aisne SCI St-Jean SCI de l'Isle SCI d'Essomes

M. Pascal LEQUEUX		<p>Représentant C.R. Président Président</p> <p>Représentant C.R. Aisne</p> <p>Représentant C.R. Titulaire</p> <p>Représentant C.R.</p> <p>Représentant C.R.</p> <p>Représentant C.R. Titulaire</p> <p>Représentant C.R. Gérant Conseiller Municipal</p>	<p>SCI Eppes Nord Est à Eppes Comité d'Audit de la C.R. Conseil Administration de la Fondation de la C.R. Conseil de Discipline de la C.R.</p> <p>C.R.E.S.</p> <p>Préfecture Comité Départemental d'Expertise Agricole Aisne Préfecture Comité Départemental des Calamités Agricoles Aisne Préfecture Commission Départementale d'Orientation Agricole Aisne C.R.M.C.C.A. Picardie SCI du Sart Anguillcourt Le Sart</p>
M. Jean-Pierre GUERIN	Agriculteur	<p>Président Membre</p> <p>Représentant C.R. Titulaire</p> <p>Représentant C.R. Suppléant</p> <p>Représentant C.R.</p> <p>Représentant C.R.</p> <p>Représentant C.R.</p> <p>Représentant C.R. Titulaire Conseiller Municipal Administrateur</p> <p>Représentant C.R. Ardennes</p> <p>Représentant C.R. Suppléant</p> <p>Représentant Ardennes Titulaire Gérant Administrateur</p>	<p>Caisses Locale Monthois Chambre d'Agriculture des Ardennes</p> <p>Préfecture Comité Départemental d'Expertise Agricole Ardennes Préfecture Commission Départementale d'Orientation Agricole Ardennes Préfecture Commission d'Examen Dossiers Producteurs de Lait Ardennes Préfecture Commission Consultative pour l'Affiliation des Entrepreneurs Forestiers Ardennes Préfecture Comité Technique Départemental des Baux Ruraux Ardennes Préfecture Aureco Ardennes</p> <p>Brecy Brières</p> <p>Conseil d'Administration de la Fondation de la C.R. Conseil de Discipline de la C.R.</p> <p>C.R.P.M.A.</p> <p>SAFER Champagne Ardennes</p> <p>EARL de Brécy CUMA de Brécy Brières</p>
<i>LES ADMINISTRATEURS</i>			
Mme Jacqueline ACCARIES	Professeur Retraitée	Présidente Vice-Présidente Vice-Présidente	Caisse Locale de Dormans Famille Rurale de Dormans Cercle Historique et Culturel de Dormans
Mme Isabelle AUBAS	Agricultrice	Administratrice	Caisse Locale de Braine

Mme Isabelle AUBAS		Présidente	Caisse Locale de Développement Partagé
M. Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT	Viticulteur	Président Représentant C.R. Titulaire Représentant C.R. Suppléant Président Président Directeur Général Président Vice-Président Gérant Vice-Président Administrateur Administrateur Administrateur/Censeur Représentant C.R. Titulaire Membre du Comité Administrateur Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R. Membre du Comité	Caisse Locale de Vertus Préfecture Commission Départementale d'Orientation Agricole Marne Préfecture Comité Technique Départemental des Baux Ruraux Marne (en viticulture) Appro Champagne Appro 2000 SAS Champagne Ch. et A. PRIEUR SCA La Goutte d'Or SCEV Les Faucherets NOURICIA Goutte d'Or Union SCBA Société Champenoise Baron de Rothschild et Associés SAFER Champagne Ardennes CRFPS Reims VIVEA Marne Conseil Administration de la Fondation de la C.R. C.A.E.S. C.R.M.C.C.A. Champagne Ardenne VIVEA Régionale CDOA Marne
M. Erick DE SOUSA	Agriculteur	Président Représentant C.R. Suppléant	Caisse Locale de la Côte des Blancs C.R.F.P.S.
M. Yves DELAINE	Agriculteur	Directeur Général Gérant Directeur Général Adjoint Gérant Gérance : SCEA La Noue de la Perthe : Associé 40 % Gérant Gérant : Coraliv	SOPROL SARL Coraliv SOFIPROTEOL GFA Le Bois Joli SCEA Maucourt SCEA La Noue de la Perthe SC de la Côte plate
M. Yves DETRAIGNE	Magistrat	Sénateur de la Marne Maire Président Président	Witry Les Reims Association des Maires de la Marne Syvalom

M. Yves DETRAIGNE		Président	Communauté de Communes Plaine de Bourgogne
M. Antoine GERBAUX	Pharmacien	Gérant Vice-Président	SCI Clair Verbeau Caisse Locale Urbaine Région de Châlons
M. Benoît LAMPSON	Agriculteur	Conseiller Membre Membre Gérant Gérant Président Membre Gérant Cogérant	Banque de France à Charleville CAF 08 Conseil de Surveillance Nestal SNC LAMPSON SCI NBL Gambetta Luzéal Comité d'Audit de la C.R. SCI NBL Cler GAEC LAMPSON
M. François MAINSANT	Agriculteur	Administrateur Gérant Administrateur Membre Représentant C.R. Représentant C.R. Président Maire	CUMA de St-Jean-Sur-Tourbe EARL de la Salle Cristal Union Chambre d'Agriculture de la Marne Conseil de l'Agriculture Marne SAS L.R.D. Marne Communauté de Communes Région Suippes Saint-Jean-Sur-Tourbe
M. Laurent MANGEART	Agriculteur	Président Représentant C.R. Suppléant Représentant C.R. Représentant C.R. Suppléant Représentant Ardenne Suppléant Gérant Gérant Porteurs de Parts Représentant C.R. Président Trésorier Sociétaire Gérant	Caisse Locale de Novion Préfecture Commission Départementale d'Orientation Agricole Ardennes Préfecture Commission Stage 6 mois J.A. Ardennes Préfecture Auréco Ardennes SAFER Champagne Ardennes EARL MANGEART GIE TANAGRA GFA de la Neuville Les Wassigny VIVEA Ardennes CUMA de la Romagne CUMA de la Mêlée CUMA de la Vaux SNC TOP CHAMP
M. Jean NOTAT	Agriculteur	Vice-Président Administrateur Représentant C.R. Suppléant Vice-Président Président Vice-Président Administrateur Administrateur	Caisse Locale Ste- Menéhould et Ville-Sur-Tourbe FNSEA GIE Champagne Ardenne Lait et Viande Conseil Economique et Social Chambre Régionale d'Agriculture Chambre d'Agriculture de la Marne Comité du Bassin Seine Normandie Fédération Départementale Synd. Exploitants Agricoles 51

M. Jean NOTAT		Cogérant Représentant C.R. Représentant C.R. et Trésorier Conseiller Régional Maire	GAEC de la Hotte SCI Maison des Agriculteurs Fondation du Site Paris Reims Chatrices
Mme Brigitte PILLARD	Agricultrice	Présidente Administratrice	Caisse Locale de Mézières CER France 08
M. Philippe PINTA	Agriculteur	Administrateur Président Président Gérant Président Gérant Président Trésorier Président Directeur Général Représentant Permanent au Conseil Administra. Membre Président Président Directeur Général Administrateur Personne Physique Représentant Permanent au Conseil Administra. Vice-Président Représentant au Comité Stratégique (SAS) Représentant Permanent au Conseil Administra. Président du Comité d'Orientat ion et de Surveillance Administrateur Gérant Gérant Représentant Permanent au Conseil Administra. Gérant Représentant Permanent au Conseil Administra. Gérant Administrateur Personne Physique Gérant	Caisse Locale du Soissonnais Chambre d'Agriculture de l'Aisne Association Agriculture et Tourisme de l'Aisne SCI du 20 rue Quinquet Comité de Liaison Interconsulaire Aisne EARL PINTA et Fils ORAMA FNSEA Unigrains Sofiprotéol CESE Association AGPB SA Agricéreales (*) SA Agricéreales SA Agrifigest-Alma (*) Association ARVALIS BIOGEMMA SA CENECA SAS CERE A Gestion SAS Messis Finances SCI SCAM SCI SEE SA SOPEXA SCI Trocadéro Wilson SA Unicéreales (*) UNICEREM Unigrains Diversification (*) SCI Uni-Un

M. Philippe PINTA		Représentant C.R. Suppléant	C.R.E.S.
M. Jacques QUAEYBEUR	Agriculteur	Président Secrétaire Général Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R. Représentant C.R. Trésorier Membre du Bureau Gérant Président	Caisse Locale de la Capelle Chambre Agriculture de l'Aisne Préfecture Comité Départemental d'Expertise Agricole Aisne Préfecture Comité Départemental des Calamités Agricoles Aisne Préfecture Comité Technique Départemental des Baux Ruraux Aisne SAFER Picardie Comité Foire aux Fromages La Capelle Union ELC3 Elevage Contrôle Conseil Croissance GAEC du Petit Versailles LAITNAA Coopérative Laitière
M. Pierre RIGOULOT	Professeur de Mathématiques en retraite	Président Représentant C.R. Titulaire Représentant C.R. Suppléant Président Administrateur Directeur Administrateur	Caisse Locale de Charleville Mézières Préfecture Legta St-Laurent Ardennes Préfecture CFPPA St-Laurent Ardennes Les Amis de l'Orgue de l'Eglise à SEDAN Conseil Administration de la Fondation de la C.R. La Chorale de St-Léger à SEDAN A.A.P.H.
M. Christian ROUSSEAU	Agriculteur / Viticulteur	Vice-Président Dirigeant Président Président Président Président Président Dirigeant Président Membre Président Président	Caisse Locale d'Esternay EARL ROUSSEAU VANDIER CUMA de Montbarbet Céréales Recherche Développement Nouricia Finances Sévéal Sévéal Union SARL ETA MJ2R SCA Nouricia Comité d'Audit de la C.R. FRCA Champagne Ardennes Fidicoop SA
M. Dominique THOMAS	Agriculteur	Président Cogérant Gérant Administrateur	Caisse Locale de la Région de Suippes GAEC reconnu de l'Observatoire GFA Thomas Jannin Soc. Coop. Agric. Féculerie de Haussimont
M. Georges VAN LANDEGHEM	Agriculteur Retraite	Président Administrateur Expert Comptable	Caisse Locale Union Sud de L'Aisne Conseil Administration de la Fondation de la C.R. Cabinet OCEMAG

M. Georges VAN LANDEGHEM		Conseiller Municipal	Nogent l'Artaud
M. Gérard WALEMME	Retraite Education Nationale	Président Administrateur Administrateur	Caisse Locale de Guise Caisse Locale de Développement Partagé Mutuelle Assurances Elèves

- Observations M. PINTA :

La Société Agricéreales contrôle la Société Unicéreales qui contrôle la Société Unigrains.

Les Sociétés Agrifigest-Alma et Unigrains Diversification sont contrôlées par la Société Unigrains.

LISTE DES MANDATS DE MONSIEUR THIERRY AUBERTIN au 22 août 2011

M. Thierry AUBERTIN

Date de naissance : 17/04/1964

Lieu de naissance : NEUFCHATEAU

Nationalité : Française

Domicile professionnel : 25 Rue Libergier - 51100 REIMS

SOCIETE/FORME	ADRESSE	FONCTION
Mandats au sein du groupe Crédit Agricole		
CR 802 NORD EST Société coopérative à capital variable	25 rue Libergier 51100 REIMS	Directeur Général
FONCARIS SA Société Anonyme	91-93 bd Pasteur 75015 PARIS	Administrateur
CCPMA Prévoyance Membre du GIE AGRICA GESTION	21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS	Administrateur suppléant
CAISSE LOCALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DEVELOPPEMENT PARTAGE Société coopérative à capital variable	25 rue Libergier 51100 REIMS	Administrateur en tant que DG CR
FRCA CHAMPAGNE ARDENNES Association Loi 1901	Complexe Agricole du Mont Bernard, Route de Suippes – BP 503 51005 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex	Administrateur en tant que DG CR
FRCA PICARDIE Association Loi 1901	506, rue Saint Fuscien 80090 AMIENS	Administrateur en tant que DG CR
SYNERGIE (SNC) Groupement d'intérêt Economique à conseil d'administration	26 Quai de la Rapée 75012 PARIS	Gérant
SYNERGIE SERVICES (GIE) Groupement d'intérêt Economique à conseil d'administration	26Quai de la Rapée 75012 PARIS	Président
CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES (GIE) Groupement d'intérêt Economique à conseil d'administration	48, rue de la Boétie 75008 PARIS	Administrateur
CREDIT AGRICOLE SERVICES (GIE) Groupement d'intérêt Economique à conseil d'administration	48, rue de la Boétie 75008 PARIS	Administrateur
ICAR – Association Loi 1901	25, rue Libergier 51100 REIMS	Administrateur
CREDIT AGRICOLE - NV LANDBOUWKREDIET (CA BELGE) Société Anonyme à Conseil d'Administration (Belge)	251 Boulevard Sylvain Dupuis 1070 BRUXELLES (BELGIQUE)	Administrateur
KEYTRADE Bank Société Anonyme à Conseil d'Administration (Belge)	100 Boulevard du Souverain 17700 BRUSSELS (BELGIQUE)	Administrateur
Mandats hors groupe Crédit Agricole		
SICLAÉ (SCA)	2, Rue Clément ADER 51100 REIMS	Censeur au Conseil de Surveillance
Mandats de représentant permanent (Filiales)		
de la société	exerçant la fonction de	dans la société
CR 802 NORD EST	Président	BELGIUM CA (SAS)
CR 802 NORD EST	Président	COFINEP (SAS)
CR 802 NORD EST	Président	NORD EST PARTENAIRES (SAS)
CR 802 NORD EST	Président	NORD EST CHAMPAGNE AGRO PARTENAIRES (SAS)
CR 802 NORD EST	Président	NORD EST DEVELOPPEMENT (SAS)
NORD EST DEVELOPPEMENT	Président	Société Financière de Courlancy (SAS)
CR 802 NORD EST	Président	INNOVATION NORD EST (SAS)
CR 802 NORD EST	Président	NORD EST OPTIMMO (SAS)
NORD EST OPTIMMO	Président	NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION (SAS)
NORD EST OPTIMMO	Président	NORD EST SQUARE HABITAT (SAS)

Mandats de représentant permanent (Filiales) - Suite

de la société	exerçant la fonction de	dans la société
CR 802 NORD EST	Président	NORD EST DIVERSIFICATION (SAS)
NORD EST DIVERSIFICATION (SAS)	Président	SIGNE (SAS)
NORD EST DIVERSIFICATION (SAS)	Président	NORD EST FORMATION (SAS)
NORD EST DIVERSIFICATION (SAS)	Président	NORD EST ASSUR (SAS)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE SPECIALE DES PORTEURS
DE CERTIFCATS COOPERATIFS D'ASSOCIES
DU 23 SEPTEMBRE 2011**

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable
Siège Social : 25 rue Libergier – 51 088 REIMS CEDEX
RCS REIMS 394 157 085
N°ORIAS 07 022 663

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE SPECIALE DES PORTEURS DE CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES REUNIE LE 23 SEPTEMBRE 2011

Chers sociétaires et porteurs de CCA,

Nous vous avons réunis en Assemblée Spéciale à l'effet de vous proposer une opération de réduction de capital social par voie d'achat et d'annulation de CCA.

Cette annulation de CCA vise principalement à apporter de la liquidité sur le marché secondaire des CCA.

Afin que vous puissiez vous prononcer sur ce projet, nous allons successivement aborder :

- le contexte et les motifs de cette adaptation,
- les modalités de l'opération

Dans la mesure où l'opération de réduction du capital social par voie d'annulation de CCA a une incidence sur les droits des porteurs, nos Commissaires aux Comptes, conformément au décret du 27 mars 1993, vous présenteront leur rapport spécial sur les modalités financières de l'opération soumise à votre vote.

1. Le contexte et les motifs de cette adaptation

Face au déséquilibre durable constaté sur le marché secondaire des CCA (pour illustration le carnet d'ordre en date du 22 août 2011 était composé de 76 875 CCA à la vente et 162 CCA à l'achat), le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a décidé de compléter exceptionnellement les dispositifs actuels de gestion de la liquidité (par intervention de la Caisse Locale de Développement Partagé – CLDP ou par les achats / ventes de gré à gré) par une opération d'achat / annulation de CCA.

Compte tenu de la nature de cette opération, celle-ci a fait l'objet d'une demande préalable d'accord auprès de l'ACP qui l'a acceptée.

Dans ce cadre, un montant plafond de titres visés par l'opération d'achat/annulation a été défini, soit 465 000 CCA (représentant 15% des CCA émis dans la région).

Cette opération sera réalisée sur la base du prix indicatif de référence du CCA en vigueur depuis le 2 août dernier, à savoir 131,70 euros par titre.

2. Le calendrier prévisionnel de l'opération de réduction du capital social par voie d'achat et annulation de CCA

- 23/09/2011 : Assemblée Spéciale des Porteurs de CCA
- 26/09/2011 : Dépôt au greffe des Procès Verbaux d'AGE, CA et ASP)
Publication de l'avis d'achat (Journal des Annonces Légales et BALO)
- 24/10/11: Envoi d'un avis d'OST aux porteurs de CCA
- **24/10/2011 - 16/11/2011 : Début / Clôture de l'offre**
- Décembre 2011 : Conseil d'Administration de la Caisse régionale constate le nombre de titres rachetés et la réduction du capital par voie d'annulation de ceux- ci.



Les projets de résolutions qui vous seront soumises reprennent les éléments de notre rapport.

Nous vous remercions de bien vouloir accueillir favorablement ce projet et d'adopter, en conséquence, les résolutions qui vous seront proposées.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- Exercice 2010 –

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Environnement économique et financier

2010 - Nette reprise de la croissance mondiale ...

... mais avec une très forte différence entre le monde émergent, qui s'approche d'une croissance à deux chiffres, et les pays de l'OCDE, qui sont repassés de justesse en chiffres positifs, grâce notamment aux interventions extrêmement musclées des pouvoirs publics : le PIB mondial a progressé de 4,5 %, avec la reprise de la croissance du commerce mondial et des demandes domestiques ; d'une part la Chine (10 %), l'Inde (9 %), l'Asie hors Chine et Japon (7,8 %), et l'Amérique Latine (5,6 %), pays frôlant la surchauffe et le risque d'inflation ; et d'autre part la zone euro (1,6 %), les États-Unis (2,8 %), pays à croissance molle craignant la déflation.

Les États-Unis ont connu une vive reprise des investissements de remplacement et de productivité, notamment en équipements de technologie et en logiciels (15,4 %) ; mais la consommation des ménages est atone (1,7 %) et le marché de l'immobilier reste déprimé par excès d'offre.

La zone euro dans son ensemble a eu une croissance modérée ; l'Allemagne semble faire mieux (+3,5 %), mais c'est oublier qu'elle avait connu une récession (-4 %) pire que la moyenne en 2009.

Crise des dettes souveraines européennes

Afin de venir à bout de la récession, les États-membres de l'Union Européenne ont pris de façon coordonnée des mesures tout à fait exceptionnelles de soutien à l'économie, et ce au prix d'un accroissement spectaculaire des déficits publics ; fin 2010, plus aucun pays signataire du traité de Maastricht ne respecte les critères de convergence ; des plans de relance se chiffrant en centaines de milliards d'euros sont venus s'ajouter aux mesures de la Banque Centrale Européenne, une baisse très forte des taux directeurs, et des mesures non conventionnelles.

Mais ces plans de relance sont venus s'ajouter à la baisse des rentrées fiscales, à la nécessité de venir en aide à des entreprises "too big to fail" et aux déficits fiscaux préexistants, amenant les plus fragiles des pays de la zone euro (Grèce, Irlande, Portugal) à des niveaux d'endettement jugés insupportables par les marchés, ce qui a provoqué turbulences et instabilité sur les marchés. Ces pays ont dû mettre en œuvre des plans d'austérité drastiques qui freinent leur reprise. Les taux auxquels les États européens empruntent divergent d'une manière spectaculaire : d'un côté les pays du nord - Irlande exclue - jouissent de taux extrêmement favorables (2,5 % pour la France, contre 4,15 % sur le reste de la décennie) ; de l'autre les pays du sud doivent emprunter sur les marchés de 2 à 5 points plus cher.

Pour éviter le risque de défaut sur la dette souveraine des pays dans la ligne de mire des spéculateurs, les pays de la zone euro et la BCE, appuyés par le Fonds Monétaire International, ont réagi et créé en mai 2010 des mécanismes de solidarité financière esquissant un début de mutualisation des dettes publiques, la BCE de son côté a racheté des volumes considérables de dette souveraine en fin d'année.

Les banques ont particulièrement souffert dans cet environnement ; en Europe, ce sont les banques irlandaises qui sont recapitalisées par un État déjà exsangue ; les Caisses d'Épargne régionales espagnoles sont amenées à se restructurer en urgence ; les difficultés de refinancement, certes atténuées, se poursuivent surtout à la périphérie sud de l'Union européenne.

La parité euro/dollar est restée toute l'année dans la fourchette 1,20-1,40\$ sans tendance précise, mais tous deux, euro et dollar, ont baissé par rapport aux devises refuge, le Yen (Japon) et le Franc suisse.

Montée du chômage

L'emploi a diminué de 2,1 % dans les pays de l'OCDE par rapport à l'avant-crise, début 2008 ; le taux de chômage est de 17 % (au sens du BIT), soit 17 millions de personnes en plus.

Les bourses européennes sont à la hausse au nord (Danemark +36 %, Suède +21 %, Allemagne +16 %,) et la baisse au sud (Grèce -36 %, Espagne -17 %, Italie -13 %, Portugal -11 %) ; la France est en position intermédiaire, avec un recul du CAC 40 de 3,3 % sur l'année ; aux USA, la S&P 500 progresse de 11 %. Sur toutes ces places, on observe une volatilité accrue des indices, qui sur-réagissent à la moindre nouvelle micro ou macro-économique, traduisant le manque de visibilité des opérateurs, qui ont perdu leurs repères.

Sur les marchés des matières premières, 2010 a presque effacé la crise et retrouvé les niveaux de début 2008 : les cours du pétrole sont repartis à la hausse, passant de 70 à 90 dollars le baril sur l'année ; le cours de l'or a augmenté de 30 %, atteignant le record de 1 423 dollars l'once mi-décembre ; les principales matières premières agricoles elles aussi (sauf le riz) connaissent une hausse sensible, hausse qui vient corriger en partie des décennies de baisse continue, et pourrait, si elle se prolonge, contribuer à freiner le dramatique exode rural des pays du sud, et donc à améliorer la situation alimentaire mondiale.

En France, on a assisté à une reprise molle ; un rebond de croissance au deuxième semestre dû à la reprise de l'investissement et de la production des entreprises, mais freiné par le niveau élevé de la parité euro/dollar et les mesures d'assainissement des finances publiques.

L'encours de crédits a continué de baisser au premier semestre, puis a retrouvé une certaine croissance au second ; au total sur 2010, c'est une hausse de 2,1 %, à peine supérieure à l'inflation (1,8 %), tirée par la reprise des crédits habitats (+7,4 %) et des crédits investissements (+3,7 %).

Le taux d'épargne des ménages français reste très élevé en 2010, avec un taux de 16,1 % du revenu disponible, traduisant les incertitudes conjoncturelles et le besoin d'épargne de précaution ; les flux nets d'épargne augmentent de 11 %, à 117 Md€, avec une préférence qui se confirme pour les dépôts à vue et les assurances-vie en euros ; en revanche, on observe une décollecte bien logique sur les OPCVM monétaires et les dépôts à terme.

Dans ce contexte, la Caisse régionale du Nord Est enregistre une évolution négative de ses crédits d'investissement, essentiellement liée à celle des crédits aux Entreprises (-13 %), et une progression nulle des prêts Habitat. Par contre, l'évolution de la collecte à la Caisse régionale, correspond à la progression nationale, à savoir une hausse importante de la collecte sur les livrets (+ 7 %) et sur l'assurance vie (+8 %).

Perspectives 2011

Reprise et incertitudes

On s'attend en 2011 à la **poursuite de la reprise mondiale**, et au maintien du différentiel évoqué plus haut entre pays émergents et pays industrialisés ; mais au-delà de ce consensus, de profondes incertitudes subsistent :

- l'économie mondiale saura-t-elle **rééquilibrer ses flux**, entre les pays qui produisent plus qu'ils ne consomment et accumulent des réserves en devises (Chine), et les pays qui consomment plus qu'ils ne produisent et accumulent des déficits (USA) ?

- les pays émergents pourront-ils cette année encore **concilier forte croissance**, stabilité macroéconomique, accueil rentable des capitaux étrangers et stabilité sociale ?

- les USA vont-ils finir par reprendre leur **rôle de locomotive** de la croissance ?

- les **politiques et les performances économiques** vont-elles se mettre à converger en Europe et particulièrement dans la zone euro ?

Dans les pays de la zone euro le **désendettement des États** se poursuivra, mais à des rythmes très différents ; pour le dynamisme économique, on distinguera en 2011 deux groupes de pays :

- l'Europe du nord, la France, l'Italie, et a fortiori l'Allemagne, devraient connaître une croissance modérée, mais solide.

- l'Espagne, le Portugal et l'Irlande devraient voir leur activité se stabiliser, non sans risque de rechute en récession ; la Grèce devrait rester en récession en 2011, puis revenir à une croissance positive en 2012.

La BCE a décidé de décaler la normalisation de ses opérations de refinancement auprès des banques en étendant ses appels d'offres illimités jusqu'au moins à la fin du 1er trimestre ; si ses prévisions de baisse graduelle du risque souverain se vérifient, elle pourrait ensuite reprendre sa stratégie de sortie ; l'inflation devrait rester contenue autour du seuil maastrichien de 2 %. Les taux directeurs pourraient commencer un léger mouvement en fin d'année 2011, mais resteront proches des plus bas actuels.

En France la croissance devrait se limiter à 1,5 % ; dans une économie où les “stabilisateurs automatiques” ont limité la casse en 2009 (le recul du PIB n’a été que de 2 %, contre -4 % en Allemagne), ils freinent aussi la reprise en 2010 et 2011 ; la consommation privée croîtra à un taux modéré et l’investissement des entreprises devrait se redresser.

Fidèle à ses valeurs mutualistes, la **Caisse régionale du Nord Est** confirme sa stratégie d’accompagnement économique et financier des acteurs économiques de son territoire.

Par sa proximité, géographique, humaine et professionnelle, et par l’expertise de ses équipes sur l’ensemble des métiers de la banque, de l’assurance et de l’immobilier, elle met tout en œuvre pour satisfaire ses sociétaires et ses clients :

- en apportant des solutions concrètes et complètes, adaptées aux réalités locales et régionales
- en proposant des services de qualité et innovants
- en s’engageant pour sa région, comme acteur responsable.

Les comptes individuels

LE BILAN

Le bilan, en augmentation de 5,5 %, atteint 20,4 Md€, les principaux postes du bilan ayant évolué comme suit :

Les ressources

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent :

- aux ressources auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la centralisation d’un certain nombre de produits d’épargne bancaire,
- aux refinancements aux conditions de marché conformément aux règles financières internes du groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004.

Ce poste s’élève à 10,8 Md€ et représente 53 % du bilan, en hausse de plus de 5,1 % sur un an.

Les comptes créditeurs de la clientèle correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Ils s’élèvent à 5,4 Md€ (-2,2 %) et représentent 27 % du total bilan.

Les dettes représentées par un titre correspondent principalement aux refinancements de la Caisse régionale sur le marché monétaire (émission de titres de créances négociables : certificats de dépôts négociables...). Elles s’élèvent à 1,4 Md€ (+55,1 %) à fin décembre et représentent 7 % du total bilan.

Les fonds propres et provisions correspondent aux capitaux propres, aux provisions et aux dettes subordonnées. Ils s’élèvent à 2,4 Md€ (+ 7 %) et représentent 12 % du total bilan. Les provisions pour risques et charges représentent 191 M€. Elles reflètent la montée des risques et la politique prudente de la Caisse régionale en matière de provisionnement de ceux-ci. La variation des fonds propres s’explique également par l’émission de dettes subordonnées.

Au cours de l’exercice 2010, la Caisse régionale du Nord Est a donc renforcé ses fonds propres et sa politique de sécurisation des refinancements de marché. Elle a maintenu sa stratégie de diversification de ses différentes sources de financement.

Les emplois

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole S.A..

Elles atteignent 2,4 Md€ (+304,2 %) et représentent 12 % du total bilan.

Les opérations avec la clientèle correspondent au portefeuille de crédits. Elles atteignent 16,1 Md€ (-3 %) et représentent 79 % du total bilan. Les réalisations de crédits ont ainsi progressé de 11 % et ont atteint 2,1 Md€ en 2010. La Caisse régionale affirme sa politique d’accompagnement du développement de la région et ce dans une période économique difficile. Les réalisations de crédit habitat ont atteint 809 M€ (+26 %).

Les opérations sur titres correspondent essentiellement au portefeuille de titres de la Caisse régionale du Nord Est. Elles s'élèvent à 0,3 Md€ (-36,9 %) et représentent 2 % du total bilan. La politique financière menée en 2010 en matière de placements financiers est caractérisée par la poursuite d'une désensibilisation aux risques de marché.

Les valeurs immobilisées correspondent aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles. Elles s'élèvent à 1,3 Md€ (-6,5 %) et représentent 6 % du total bilan. Dans un contexte peu porteur, ces investissements traduisent notamment la volonté de la Caisse régionale de poursuivre sa politique de développement, notamment au travers de ses participations propres, ainsi que des actions de croissance du groupe Crédit Agricole.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire au 31 décembre 2010 s'élève à 363 M€ et progresse de 6 % sur l'exercice, l'ensemble des métiers de la Caisse régionale (financements, placements, services et assurances) ayant contribué à cette progression du PNB.

Sur la base des règles analytiques internes au groupe Crédit Agricole, ce PNB se décompose comme suit :

- la marge d'intermédiation globale : elle correspond principalement à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés et s'élève à 145 M€, en hausse de 13 %,
- les commissions : elles s'élèvent à 164 M€ et progressent de 4 %, notamment sur l'activité assurance-vie,
- les revenus du portefeuille de titres de la Caisse régionale (intégrant ses différentes participations) : ils s'élèvent à 54 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le résultat brut d'exploitation augmente de 4 % et s'élève à 122 M€. Cette évolution résulte de l'effet croisé de la hausse de 6 % du PNB avec une hausse des charges de fonctionnement de 7 %. Le coefficient d'exploitation s'établit alors à 66,5 % à fin 2010.

Le Résultat Net

Le résultat net progresse de 156 % et s'élève à 53 M€. Le coût du risque atteint 44 M€ dont 25 M€ de provisions sur risques crédits. La politique prudente de la Caisse régionale du Nord Est se traduit par un taux de provisionnement des créances douteuses de 70,8 %.

Les comptes consolidés

Le Crédit Agricole du Nord Est produit et publie des comptes consolidés rassemblant les comptes de la Caisse régionale, de ses 79 Caisses locales et de quatre de ses filiales, et ce selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

LES FILIALES CONSOLIDEES

Cofinep

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Cofinep, société de capital développement dont le capital social s'élève à 11 M€. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. Le résultat social de cette filiale atteint 1,9 M€ en 2010. Le portefeuille d'investissements de Cofinep s'élève en net à 10,9 M€, investis dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement.

Nord Est Champagne Agro Partenaires

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Champagne Agro Partenaires, société de capital développement, de transmission et de prises de participations dans les filières agro-industrielles, agro-alimentaires et dans les entreprises du secteur Champagne. Les capitaux gérés à fin 2010 s'élèvent à 145,6 M€. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. Le résultat net social 2010 de cette filiale est bénéficiaire de 4,7 M€.

Belgium CA et Crédit Agricole de Belgique

Le Crédit Agricole du Nord Est détient une participation de 45 % dans la SAS Belgium CA, aux côtés du Crédit Agricole de Nord de France et de Crédit Agricole SA. La SAS Belgium CA est un holding au capital de 128 M€ qui détient une participation de 50 % (66,67 % en termes d'intérêts) dans la SA Crédit Agricole de Belgique. Ces deux filiales sont intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle. Le Crédit Agricole de Belgique propose ses services à l'ensemble des types de clientèles. La contribution de ces entités au résultat consolidé s'élève à 7,1 M€ en 2010.

Nord Est Optimmo

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Optimmo depuis fin décembre 2009. Cette entité a été intégrée dans le périmètre de consolidation à compter du 30 septembre 2010, selon la méthode d'intégration globale. Nord Est Optimmo constitue un sous-palier de consolidation détenant principalement les titres de participation de Nord Est Aménagement Promotion et de Nord Est Square Habitat. Le capital social s'élève à 25 M€ au 31 décembre 2010.

La contribution de cette entité au résultat consolidé est déficitaire de 8,4 M€ en 2010, l'exercice 2010 ayant été principalement marqué par la dépréciation des fonds de commerce de Nord Est Square Habitat (8 M€).

LE BILAN CONSOLIDE

Le total du bilan consolidé atteint 23,5 Md€ au 31 décembre 2010 contre 22,3 Md€ au 31 décembre 2009, soit une hausse de 5,6 %. Les capitaux propres part du groupe, qui correspondent au capital, primes, réserves, écarts de réévaluation et résultat, s'élèvent à 2,2 Md€, soit 9,3 % du total bilan. Les quasi fonds propres qui correspondent aux intérêts minoritaires et aux dettes subordonnées, s'élèvent à 494 M€ (+40 %). Au total, le niveau des fonds propres et quasi fonds propres est de 2,7 Md€, soit 11,4 % du total bilan. Les principaux autres postes du bilan suivent des évolutions comparables à celles du périmètre social.

LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé évoluent comme suit :

En millions d'euros	2010	2009	% de variation
Produit Net Bancaire	489,1	416,1	+17,6%
Résultat Brut d'Exploitation	185,2	142,9	+29,6%
Résultat d'Exploitation	132,2	54,3	+143,6%
Résultat Net part du groupe	93,3	39,9	+133,6%

Informations relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs

En application de l'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance :

Dettes fournisseurs - en euros	31/12/2010	31/12/2009
Echues au 31/12	3 190 *	213 545
A moins de 30 jours	871 891	1 542 257
A plus de 30 jours	7 036	0
Total dettes fournisseurs	882 117	1 755 802

* hors avoirs de 90 854 euros

Les facteurs de risques

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale et le Groupe Crédit Agricole du Nord Est sont exposés, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Ainsi, l'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- les risques de crédit, recouvrant les risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant son incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité,
- les risques de marché, recouvrant les risques de pertes (ou impacts sur les capitaux propres) liés à une variation défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit),
- les risques structurels de gestion de bilan, recouvrant les risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt ("Risque de Taux d'Intérêt Global") ou des taux de change (risque de change) et les risques de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

De plus, afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels, recouvrant les risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- les risques de non-conformité, recouvrant les risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale, mis en œuvre par tous les acteurs intervenants de l'initiation de l'opération jusqu'à son dénouement final.

La stratégie risques de la Caisse régionale est définie par un ensemble de politiques sectorielles validées par le Conseil d'administration :

- politique financière
- politique de maîtrise des risques de crédit associée à une politique de délégation d'octroi de crédit et une politique de garantie
- politique de gestion des risques opérationnels

Chacune de ces politiques intègre selon ses spécificités des limites globales, des limites sectorielles, des limites opérationnelles, des critères de sélection et/ou d'exclusion et des dispositifs de seuils d'alerte.

En lien avec les évolutions du règlement 97-02 sur la "fonction risques", le suivi des risques au sein de la Caisse régionale du Nord Est a été regroupé au sein d'une Filière Risques rattachée au Directeur Marketing Stratégique, Risques et Pilotage directement sous la responsabilité de la Direction générale de la Caisse régionale.

La Filière Risque a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale sont conformes à la stratégie risques et aux politiques sectorielles qui la composent et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.

Le Directeur Stratégie, Risques et Pilotage assiste aux réunions du Conseil d'administration, il est membre du Comité de direction, du Comité de contrôle interne, du Comité financier, du Comité des risques opérationnels et du Comité de développement.

Au sein de la Filière Risques :

- le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) assure la surveillance, le suivi et le contrôle de deuxième degré des risques de crédit, des risques opérationnels (hors risques de non-conformité), des risques comptables et des risques financiers. Il organise les revues trimestrielles de portefeuilles, il assiste au Comité des prêts et en rend compte auprès du Conseil d'administration. Il est également membre du Comité Financier et du Comité des Risques Opérationnels.
- le Responsable du Contrôle de la Conformité et de la Sécurité Financière est responsable de la maîtrise des risques de non-conformité, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, du respect des règles de déontologie et de la conformité des services d'investissements. Il assure les contrôles de deuxième degré sur son périmètre. Il est membre du Comité des risques opérationnels, du Comité de développement et du Comité financier.

Fonctionnellement, la filière risques est rattachée à la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole animée et pilotée par la Direction des Risques Groupe (DRG) de Crédit Agricole S.A.. La filière risques veille à l'application au sein de la Caisse régionale du Nord Est des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché, financiers et des risques opérationnels qui sont définis et validés par la Direction des Risques Groupe.

Le Responsable du Contrôle Périodique directement rattaché à la Direction générale de la Caisse régionale assure les contrôles d'audit-inspection de troisième niveau.

Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable du Contrôle de la Conformité et de la Sécurité Financière et le Responsable du Contrôle Périodique rendent compte de leurs travaux :

- auprès de la Direction générale de la Caisse régionale dans le cadre du Comité de contrôle interne en présence du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du Directeur Marketing Stratégique, Risques et Pilotage (les 27 janvier, 09 mars, 09 juillet et 19 octobre pour l'année 2010).
- auprès du Conseil d'administration en présence de la Direction générale au moins deux fois par an (les 19 avril et 20 septembre sur l'année 2010).

1 – RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créance ou de propriété, des engagements et garanties données ou des engagements confirmés non utilisés.

I. Objectifs et politique

Pour la Caisse régionale du Nord Est, la stratégie de prise de risque crédit fait l'objet de décisions du Conseil d'administration. Elle vise à adapter cette prise de risque en fonction des objectifs d'accompagnement économique de ses territoires et des signaux sur la viabilité des projets financés.

Aussi, la gestion de ces risques de crédit fait l'objet d'un dispositif interne de surveillance et d'une politique de maîtrise des risques revue périodiquement, la dernière ayant été validée par le Conseil d'administration le 18 octobre 2010. Elle comporte une limite globale d'engagement et des limites sectorielles par marché et prévoit des règles de division et de répartition des risques ainsi que des critères de sélection et d'exclusion et un dispositif de seuil d'alerte. Elle est complétée d'une politique de délégation d'octroi qui intègre des critères de garantie.

Sa mise en œuvre sous la responsabilité de la Direction des engagements est contrôlée par le Département Contrôles Permanents.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Outre l'étude détaillée des projets, l'octroi des crédits repose sur un dispositif de délégation qui doit s'exercer avec discernement et dans le respect des politiques crédits validés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale.

L'orientation de la Caisse régionale en matière de prise de risque Crédit est de financer des contreparties dont l'activité est située sur sa circonscription ou en dehors de la circonscription lorsqu'il s'agit du prolongement de l'activité. La règle générale est de limiter les interventions de la Caisse régionale à la zone euro, toutes exceptions à ces principes étant validées par l'organe décisionnaire compétent.

Les crédits sont octroyés par le bureau du Conseil d'administration de la Caisse régionale qui délègue une partie de ces décisions d'une part aux Comités des Prêts Entreprises et d'autre part au Directeur Général, lui-même pouvant subdéléguer aux salariés de la Caisse régionale dans le cadre d'une politique de délégation d'octroi de crédit validée par le Conseil d'administration.

Les critères de délégation sont différenciés selon les marchés et l'activité principale de l'emprunteur principalement en fonction de sa notation interne, de ses encours après opération, et des garanties proposées selon la nature et la durée du crédit sollicité.

Un ensemble de procédures accessibles à tous les intervenants sur l'intranet de la Caisse régionale définit les modalités et conditions d'instruction d'un dossier de crédit ainsi que sa composition. Toutes les décisions sont formalisées et archivées.

L'ensemble du dispositif fait l'objet d'un plan de contrôle piloté par le Département Contrôles Permanents et dont les résultats sont communiqués trimestriellement à la Direction générale après analyse.

Les prêts octroyés aux administrateurs de la Caisse régionale relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'administration.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notations internes du Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance de ce système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe Crédit Agricole, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les modèles de notation groupe utilisés par la Caisse régionale du Nord Est s'appuie sur les concepts réglementaires Bâle II. Leur maintenance et "back-testing" sont assurés en centralisé par Crédit Agricole S.A.. Les échelles de notation différencient les contrats sains des contrats en défaut et font l'objet de tables de correspondance avec les échelles de notation des agences de notation.

- Sur le périmètre de la banque de détail, la notation est entièrement automatisée en fonction de la situation de l'emprunteur et de son comportement bancaire. Pour les professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs ou viticulteurs) des critères comptables issus de leurs comptes annuels sont également pris en compte. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la segmentation des clients (particuliers, professionnels, agriculteurs, associations).

- Sur le périmètre de la clientèle "Entreprises" la notation des contreparties est effectuée à l'aide d'un logiciel d'analyse financière dédiée à cette clientèle sur la base d'éléments quantitatifs issus des comptes annuels et d'éléments qualitatifs à dire d'expert. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la taille de l'entreprise (chiffre d'affaires), de sa nature (collectivités publiques) ou du type d'opération (LBO, promotion immobilière). Pour chaque contrepartie ou groupe de contreparties cette notation est unique pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Elle s'appuie sur les concepts réglementaires Bâle II d'exposition au défaut (EAD), de probabilité de défaut à 1 an (PD) et de taux de perte attendue en cas défaut (LGD) permettant de définir par contrat une perte attendue à 12 mois (Expected Loss).

Cette approche de la mesure du risque basée sur la notion prudentielle de défaut est plus large que la notion comptable de "douteux-litigieux" utilisée pour le calcul des dépréciations individuelles et à compter de 2011 un chantier est ouvert pour faire converger ces deux approches d'ici fin 2012.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, principalement interbancaires, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

3. Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance s'appuie en priorité sur le respect des limites de division et de partage des risques différenciées par marché définies dans la politique de maîtrise des risques de crédit.

Ces limites sont définies en valeur absolue et/ou en valeur relative par rapport à l'endettement global de l'emprunteur ou le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de la Caisse régionale.

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Toutes les entités liées économiquement et juridiquement sont identifiées par la constitution d'un "groupe de risques" homogène.

Le suivi des encours par contrepartie fait l'objet d'un tableau de bord diffusé mensuellement, de présentations régulières au Comité de contrôle interne et au moins de deux présentations annuelles au Conseil d'administration.

Les contreparties dont l'encours net dépasse 10 % des fonds propres de référence au sens du règlement n°90-02 font l'objet d'une déclaration réglementaire trimestrielle.

Au 31 décembre 2010, six contreparties présentaient un encours net pondéré supérieur à 170,1 M€ éligible à la déclaration réglementaire des grands risques pour un encours brut de 1 655 M€ et un encours net total de 1 281 M€, aucune de ces six contreparties ne présentant un encours supérieur à 25 % des fonds propres de référence. Au 31 décembre 2009 les six contreparties éligibles à la déclaration des grands risques présentaient un encours brut de 2 039 M€ pour un encours net total de 1 359 M€.

Au 31 décembre 2010 les 20 premières contreparties présentaient un encours brut de 2 840 M€ (42 % des engagements commerciaux globaux sur le périmètre de la banque des entreprises et moins de 15 % du portefeuille total de crédits de la Caisse régionale) dont 353,7 M€ pour la première contrepartie (498,1 M€ au 31 décembre 2009).

La Caisse régionale couvre partiellement ses grands risques de contreparties au travers de Foncaris. Au 31 décembre 2010, les encours bruts de ces grands risques garantis par Foncaris à hauteur de 22 % étaient de 422,6 M€ (452,8 M€ au 31 décembre 2009).

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuilles et les Comités des risques trimestriels s'inscrivent dans le cadre du CRBF 97.02, le contrôle permanent définissant les critères de sélection et assurant le suivi des décisions prises.

Les comités des risques, à travers des travaux des experts engagements risques (pour le réseau de proximité) et des chargés d'affaires (pour le réseau entreprises), permettent d'apprécier la politique de distribution des produits liés au risque crédit et/ou bancaire.

Les revues de portefeuille, avec l'implication directe des conseillers, permettent d'apprécier la production et la situation actuelle des risques.

Les critères utilisés pour sélectionner les créances devant être examinées sont évolutifs afin d'éviter les redondances et de couvrir au cours de l'année un ensemble d'indicateurs pertinents disponibles.

Sur l'ensemble de l'année 2010, 6 393 situations ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre de 4 revues de portefeuille trimestrielles dont 668 sur la banque des entreprises et 5 725 sur la banque de détail.

3.3. Processus de suivi des contreparties défailtantes et sous surveillance

Pour détecter les risques potentiels, la Caisse régionale dispose d'informations continues, analysées par les réseaux et les services concernés, concernant les situations irrégulières. Par ailleurs, des requêtes spécifiques permettent de fournir des ciblage qui alimentent les comités des risques et les revues de portefeuille.

La Caisse régionale du Nord Est a mis en place un dispositif de recouvrement décentralisé constitué de trois étapes différentes et complémentaires (recouvrements commercial, amiable et contentieux), des critères en nombre de jours et/ou en montants irréguliers déterminant ces différentes phases de recouvrement.

Pour la banque de détail un comité risque mensuel est organisé dans chaque agence avec la participation d'un expert engagements risques rattaché à la Direction des engagements. Les dossiers les plus complexes et les plus sensibles font l'objet d'un appui voire d'une prise en gestion directe par l'unité Étude et Appui Personnalisé rattaché à la Direction des engagements.

Un comité risque mensuel est également organisé au niveau de la banque des entreprises auquel le Directeur des engagements et le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques ou son représentant participent. L'unité Affaires Spéciales Engagements Entreprises, rattachée à la Direction des engagements, apporte son appui, voire prend en charge directement la relation sur les dossiers les plus complexes ou les plus sensibles.

A l'occasion des comités risques mensuels, des revues de portefeuilles trimestrielles ou de toute autre occasion d'identification d'une situation de risque de contrepartie avérée, une demande documentée et argumentée de déclassement manuel à dire d'expert de la contrepartie en défaut ou en douteux-litigieux peut être transmise au Département Contrôles Permanents.

La Caisse régionale du Nord Est dispose d'un traitement mensuel automatisé pour déclasser en créances douteuses et litigieuses (CDL) les contreparties en situations irrégulières depuis plus de 90 jours se traduisant par la constitution d'une provision d'attente par défaut qui est ensuite actualisée à dire d'expert après analyse.

3.4. *Processus de suivi des risques sur base consolidée*

Sur le périmètre de la Caisse régionale les risques de crédit font l'objet d'un reporting de suivi mensuel par segment de notation, classe de notation, marché et secteur géographique qui porte sur :

- les encours, leur répartition par note et leur variation,
- les autorisations de crédit et leur utilisation,
- les situations irrégulières,
- les encours en défaut,
- les créances douteuses et litigieuses,
- les encours contentieux,
- la perte attendue Bâle II,
- les provisions crédit.

En dehors de la Caisse régionale, les risques de crédit de Crédit Agricole de Belgique font l'objet, dans le cadre d'une convention, d'un reporting trimestriel du Directeur reporting & contrôles de Crédit Agricole de Belgique auprès du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques.

3.5. *Processus de surveillance et de gestion du risque pays*

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

Si tant est que la participation de la Caisse régionale dans le Crédit Agricole de Belgique puisse constituer un risque pays, la surveillance en est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale du Nord Est qui est membre du Conseil d'administration de Crédit Agricole de Belgique et qui siège également au Comité d'audit et au Comité stratégique.

La Caisse régionale n'a pas d'autre risque pays à gérer.

3.6. *Impacts de stress scenarii*

Les conséquences économiques de la crise financière ont amené la Caisse régionale à constituer une provision filière spécifique sur les opérations de LBO et financements structurés d'acquisition dans le cadre d'une démarche de Stress scénario.

Dans le cadre du déploiement du pilier 2 de Bâle II, les encours au 31 décembre 2009 de la Caisse régionale ont été stressés sur la base du scénario économique central du Crédit Agricole à partir d'une méthode Groupe avec une vision prospective à 2 ans. En complément des stress locaux sectoriels et de concentration individuelle sont en cours de définition. Leur déclinaison opérationnelle dans le courant de l'année 2011 sera utilisée pour vérifier la pertinence du niveau de provisionnement des risques crédit

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. *Garanties reçues et sûretés*

Pour le détail des engagements reçus se reporter à la note 8 des états financiers.

La politique de maîtrise des risques, validée par le Conseil d'administration du 21 septembre 2009, inclut une politique de garanties hiérarchisées en fonction de leur valorisation et de leur efficacité.

Selon la nature du financement et sa durée, la garantie peut constituer un des éléments de détermination du niveau de délégation.

La Caisse régionale du Nord Est applique les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle II en termes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le Comité normes et méthodologies du groupe permettant une approche cohérente au sein du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale du Nord Est cède dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

4.2. *Utilisation de contrats de compensation*

La Caisse régionale disposait au 31 décembre 2010 de 217 autorisations de crédit inscrites dans des contrats-cadres de cessions de créances professionnelles. Au 31 décembre 2010, 72 autorisations étaient actives pour une valeur de 50,8 M€ de créances reçues en garantie de 49,8 M€ d'encours de financements.

4.3. Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale n'a pas de dérivés de crédit au 31 décembre 2010.

III. Exposition au risque crédit

1. Exposition maximale du groupe Crédit Agricole du Nord Est

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	11 730	13 045
Instruments dérivés de couverture	27 080	11 663
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	963 383	1 064 388
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	132 831	114 967
Prêts et créances sur la clientèle	18 219 997	18 645 650
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	169 965	209 703
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	19 524 986	20 059 416
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) (1)	3 100 107	3 389 350
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (2)	467 591	662 135
Provisions - Engagements par signature	-9 199	-5 277
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	3 558 499	4 046 208
TOTAL Exposition nette	23 083 485	24 105 624

(1) les montants publiés au 31 décembre 2009 ne comprenaient aucune opération interne.

(2) les montants publiés au 31 décembre 2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 55 596 milliers d'euros.

L'exposition nette totale au 31 décembre 2010 est en recul de 1 023 M€ par rapport au 31 décembre 2009. Les plus fortes variations concernent :

- les prêts et créances sur la clientèle : -426 M€, soit -2 % sur 1 an
- les engagements de financements donnés : -289 M€, soit -8 % sur 1 an
- les engagements de garantis financières donnés : -195 M€, soit -29 % sur 1 an

Au niveau des engagements bilan, seuls les instruments dérivés de couverture (+15 M€) et les prêts et créances sur les établissements de crédit (+18 M€) sont en augmentation sur 1 an. Au final, les engagements bilan ont diminué en 1 an de 534 M€ pour se porter à 19 525 M€.

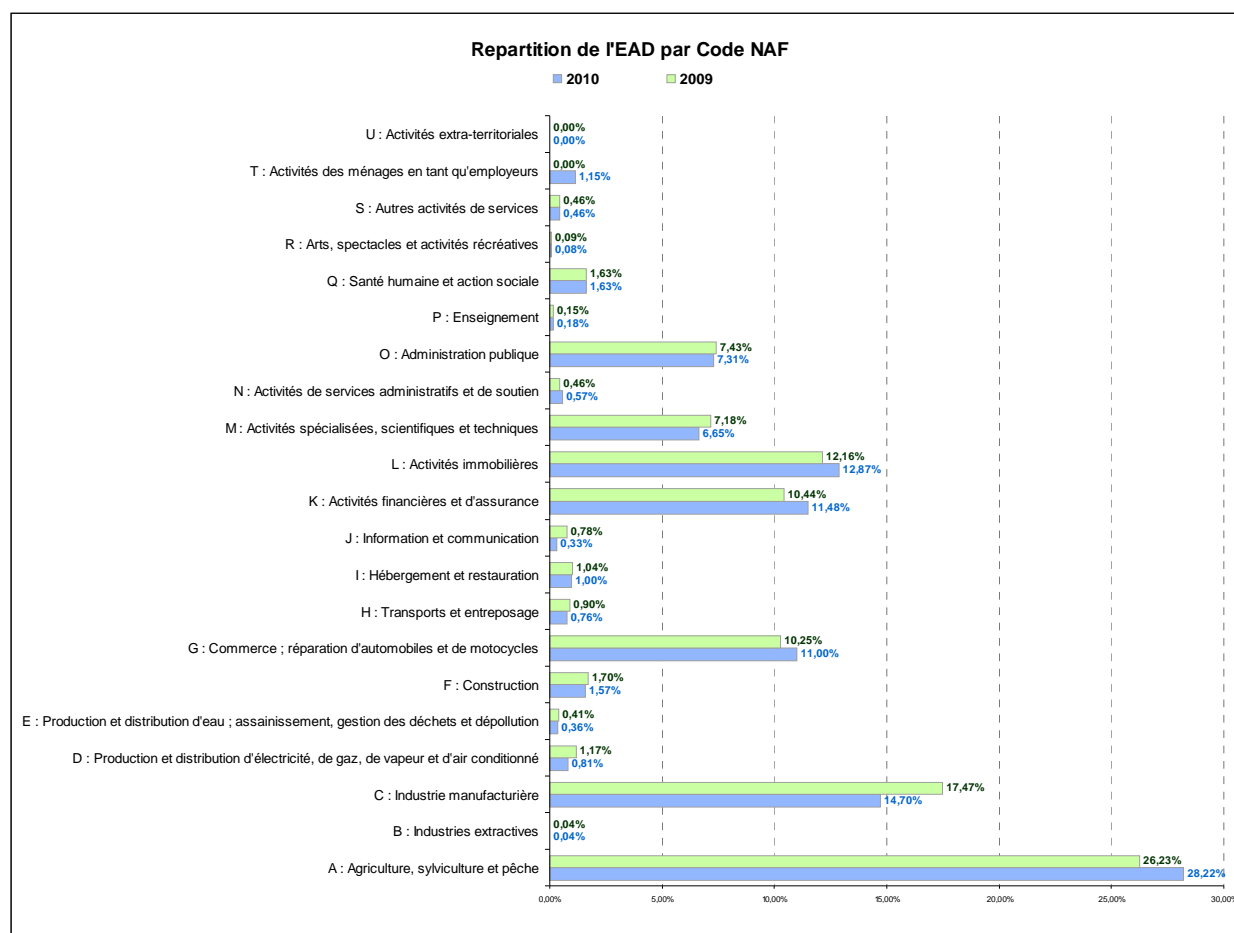
2. Concentration

2.1. Diversification du portefeuille par zone géographique

Concernant les encours de la Caisse régionale du Nord Est, composante significative des encours consolidés du Groupe, ceux-ci concernent très majoritairement la zone géographique de son territoire constitué des départements de l'Aisne, de la Marne et des Ardennes et au-delà quasi exclusivement la France métropolitaine dans le cadre de l'accompagnement de ses clients lors de leurs investissements en dehors de la circonscription.

Les encours bruts du Groupe Nord Est sur les pays en dehors de l'Union Européenne sont en baisse de 143 M€ et représentent 0,2 % du total des encours bruts au 31 décembre 2010 contre 0,9 % au 31 décembre 2009.

2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique de la Caisse régionale du Nord Est



La présence forte de l'agriculture et de la viticulture sur le territoire de la Caisse régionale se traduit par une exposition marquée sur les codes NAF Agriculture et Industrie manufacturière. Les constructions juridiques des structures agricoles et viticoles induisent également une exposition significative sur le code NAF Activités financières et d'assurances (activité de holding).

En synthèse, la répartition par code NAF des encours de la Caisse régionale est en cohérence avec la composition de son territoire.

2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

La répartition des encours de prêts et créances par agent économique est communiquée sur la note 3.1 des états financiers.

Pour la Caisse régionale du Nord Est, la clientèle de détail représente 64 % des encours bruts contre 63 % au 31 décembre 2009.

Les Grandes Entreprises représentent 28 % de l'encours brut total contre 29 % au 31 décembre 2009 après une baisse de l'encours brut de 291 M€ au cours de l'année 2010.

Selon les normes Groupe de la définition des LBO (acquisition d'une entreprise réalisée au travers d'une holding financière), au 31 décembre 2010, la Caisse régionale comptait 7 engagements LBO pour un EAD de 379,8 M€ contre 9 LBO au 31 décembre 2009 pour un EAD de 399,6 M€.

Le marché des vins de champagne est le plus représenté dans les encours LBO.

2.4. Exposition au risque pays

En dehors de sa participation dans Crédit Agricole de Belgique, la Caisse régionale du Nord Est n'a pas de risque pays à gérer.

3. Qualité des encours

3.1. Analyse des prêts et créances clientèles en souffrance

On distingue :

- les encours sains non dépréciés,
- les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement qui concernent des prêts et créances en situation irrégulières lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Ces actifs financiers qui peuvent faire l'objet de dépréciations collectives sont classés en fonction de leur ancienneté d'irrégularité,
- les actifs financiers dépréciés individuellement.

Le détail des actifs financiers en souffrance et des actifs dépréciés par agent économique est consultable sur la note 3.1 des états financiers.

Les encours sains non dépréciés représentent 97 % de l'encours total de prêts et créances.

Au 31 décembre 2010 les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement sont exclusivement constitués de prêts et avances pour un encours total de 766 M€ en augmentation de 33,1 % sur un an. Cette hausse concerne exclusivement les actifs financiers en souffrance depuis moins de 90 jours sur les grandes entreprises.

Les actifs financiers en souffrance depuis plus de 90 jours représentent, au 31 décembre 2010, un encours de 22,9 M€ contre 20,3 M€ au 31 décembre 2009. Les encours se répartissent entre la clientèle de détail (38,1 %), les grandes entreprises (52,1 %) et les institutions non établissements de crédit (9,6 %).

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation individuelle représentent un encours de 403 M€ soit 2,2 % de l'encours total des créances. Elles sont provisionnées à hauteur de 56,6 % au 31 décembre 2010 contre 57,5 % au 31 décembre 2009.

Le montant des dépréciations individuelles et collectives inscrites au bilan s'élève au 31 décembre 2010 à 368,7 M€ en augmentation de 22,2 M€ sur l'année 2010.

368,7 M€ concernent des dépréciations sur prêts et créances soit 2,0 % de l'encours brut contre 1,8 % au 31 décembre 2009.

3.2. Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille "Corporate" (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques). Au 31 décembre 2010, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99 % des encours portés par la Caisse régionale du Nord Est, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le tableau ci dessous est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 6,3 Md€. La répartition par rating est présentée en notation interne Bâle II de la meilleure (A+) à la moins bonne (F et Z pour les contreparties en défaut).

Notation Bâle II	EAD en M€			Évolution 2010/2009
	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	
A+, A, B+, B	3 088	2 357	2 314	-1,85%
C+, C, C-	3 135	3 271	2 573	-21,33%
D+, D, D-	1 094	1 183	1 195	1,02%
E+, E, E-	320	122	136	11,60%
F et Z	64	55	53	-3,84%
Total	7 700	6 988	6 271	-10,26%

3.3. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Toute créance faisant l'objet d'un déclassement en statut "Créances Douteuses et Litigieuses" (CDL) fait systématiquement l'objet d'une provision individuelle qui est révisée à dire d'expert à la hausse ou à la baisse après analyse de la situation financière du débiteur et de l'estimation de la valeur des garanties attachées à la créance en cas de réalisation.

Toute créance présentant une situation irrégulière de plus de 90 jours fait systématiquement l'objet d'un déclassement en statut CDL dans le cadre d'un traitement automatique mensuel.

Pour la gestion de la dépréciation et couverture sur base collective, sont identifiés mensuellement les encours non CDL avec une note dégradée, déduction faite des encours réalisés depuis moins d'un an. Sur cette base, une provision collective est déterminée en prévention d'une probabilité de défaut.

Cette provision est calculée à partir de la base de la perte attendue selon le modèle Bâle II (Expected Loss) qui est majorée d'un coefficient correcteur permettant de tenir compte de la durée du portefeuille.

Les encours non provisionnés à titre individuel (créances CDL) ou à titre collectif (notations dégradées) peuvent faire l'objet de provisions filières en fonction des anticipations de la Caisse régionale sur l'évolution de la situation économique et financière. C'est le cas au 31 décembre 2010 des LBO et des financements structurés d'acquisitions.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Le montant des dépréciations et le taux de couverture des encours dépréciés par agent économique et par zone géographique sont consultables sur la note 3.1 des états financiers.

Sur un encours brut de 18 625 M€, le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre une dépréciation individuelle de 228 M€, soit une diminution de 1 M€ sur l'exercice 2010.

Les dépréciations constatées en 2010 concernent la clientèle de détail pour 71 % et la clientèle entreprise pour 29 %.

Les provisions collectives au 31 décembre 2010 représentent 111,7 M€ dont 7,2 M€ au titre de la filière LBO contre 76,8 M€ au 31 décembre 2009, pour la seule Caisse régionale.

4. Coût du risque de la caisse régionale

Au 31 décembre 2010, le coût du risque de la Caisse régionale est de 44 M€ contre 65 M€ au 31 décembre 2009, soit une baisse de 21 M€ (-32 % sur 1 an).

Sur le marché des particuliers, la reprise du marché de l'immobilier résidentiel à partir du printemps 2010 a permis de régulariser de nombreux prêts relais habitat dans le cadre d'opérations d'achat revente.

32 M€ de pertes ont été comptabilisées dans le cadre d'opérations de cessions de créances contentieuses essentiellement sur le marché des professionnels (créances provisionnées à 100 %).

5. Risque de contrepartie sur les instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés, principalement interbancaire, est déterminé à partir de leur valeur de marché positive et du risque de crédit potentiel (qui représente le risque de crédit lié à une évolution défavorable de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir), calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Au 31 décembre 2010, ces risques pondérés s'élèvent à 5,7 M€ en net, c'est-à-dire après l'application des pondérations prudentielles, pour la Caisse régionale du Nord Est. Ils sont répartis sur plusieurs contreparties, le risque le plus important étant de l'ordre de 3,3 M€.

L'exposition de la Caisse régionale au risque de contrepartie est limitée, la majorité des opérations étant négociée en intragroupe. Les contrats conclus entre membres du réseau (intragroupe) sont en effet exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

Un suivi permanent des risques de contreparties est effectué et présenté mensuellement à la Direction générale en Comité financier.

2 – RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur les capitaux propres, des évolutions défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés tels que les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières ou les spreads de crédit.

I. Objectifs et politique

Pour la Caisse régionale du Nord Est, les risques de marché couvrent principalement les risques nés des actifs financiers et de dérivés de couverture, comptabilisés à leur juste valeur, détenus dans la gestion de ses fonds propres, compartiment de gestion isolé selon des règles financières internes du groupe Crédit Agricole. Ces risques ne sont pas issus d'une politique de recherche de profit à court terme (dites activités de trading, ou "trading book") mais dans la recherche d'une diversification et d'optimisation des placements à moyen et long terme ("banking book").

Il est à noter que selon les normes comptables en référence, normes françaises ou internationales, les impacts des variations de juste valeur sur le résultat et/ou le bilan liés à ces risques de marché peuvent être différents.

La maîtrise des risques de marché repose sur un dispositif structuré comprenant notamment une organisation, des procédures, des méthodologies et des mesures des risques.

Dans ce cadre, la Caisse régionale du Nord Est s'appuie sur son propre dispositif interne mais aussi sur des apports du Groupe central en la matière.

Parallèlement au suivi de la seule Caisse régionale, le périmètre de mesure et de suivi des risques de marché a été élargi courant 2010 en intégrant les titres des portefeuilles de filiales détenues à 100 % par la Caisse régionale du Nord Est.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole du Nord Est est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

AU NIVEAU LOCAL

Le Responsable Contrôles Permanents et Risques pilote et contrôle les risques de marché issus des activités.

Les filiales détenues directement ou indirectement par la Caisse régionale appliquent les règles en vigueur du dispositif de contrôle interne. Les principes de gouvernance sont communs aux filiales (statuts, Présidence, Direction de la filiale par un membre de la Direction de la Caisse régionale, management opérationnel assuré par un cadre de la Caisse régionale).

S'agissant de la filiale CAB (Crédit Agricole de Belgique), cette entité possède son propre dispositif de contrôle interne et fait l'objet d'un dispositif de contrôle spécifique par ses actionnaires français (Caisse régionale du Nord Est, Caisse régionale de Nord de France et Crédit Agricole S.A.) avec :

- la présence des 2 directeurs généraux des CR au conseil d'administration et au comité d'audit de CAB,
- une réunion trimestrielle avec les Directions des Risques et des Contrôles Permanents des deux Caisses régionales et un représentant de Crédit Agricole S.A. afin d'examiner les différents risques de la filiale (crédits, opérationnels, financiers, non-conformité ...),
- des contrôles de 3ème degré diligentés par l'Inspection de Crédit Agricole S.A..

Dans ce cadre, une convention régissant les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle (périmètre, risques et activités couverts, reporting...) a été établie conjointement par les deux Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Belgique.

AU NIVEAU CENTRAL, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau groupe Crédit Agricole

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des Risques Groupe (CRG) a lieu tous les mois, et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Le CRG a deux rôles :

. un rôle de validation des stratégies risque élaborées par les pôles d'activité ou filiales, les autorisations permanentes de niveau élevé sur contreparties, tout dossier hors des délégations des pôles d'activité et des filiales.

. un rôle de suivi des risques pour compte propre de Crédit Agricole S.A. (avec la détermination des limites) et du groupe Crédit Agricole.

- le Comité Normes et Méthodologies examine et valide les normes et méthodologies relatives à la mesure et à la gestion des risques bancaires du groupe Crédit Agricole. Les risques bancaires ainsi visés sont les risques de contrepartie, les risques financiers (marchés et ALM) et les Risques Opérationnels. Ce comité se réunit tous les mois, et est présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents groupe.

Les missions du Comité Normes et Méthodologies s'inscrivent dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle et des prescriptions du règlement CRBF 97-02 modifié, notamment celles relatives à la surveillance prudentielle sur base consolidée selon lesquelles les systèmes de mesure, de consolidation et de maîtrise des risques encourus doivent être cohérents entre eux à l'intérieur d'un même Groupe.

- le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) a pour mission de superviser le suivi des risques de contrepartie, financiers et opérationnels des Caisses régionales. Ce comité a lieu tous les trimestres et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A..

Dans le cadre du Comité de contrôle interne groupe, le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. s'assure de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée, et notamment de la qualité du dispositif de pilotage des risques et des contrôles permanents (validation des normes internes et recommandations de niveau Groupe ; suivi du dispositif).

Organes de suivi des risques de niveau local

Outre la participation du Responsable des Contrôles Permanents et des Risques ou de son représentant au Comité financier, le dispositif repose sur les suivis réalisés dans le cadre du Comité de contrôle interne et lors des Conseils d'administration.

Il est à noter l'existence d'un Comité d'audit en charge notamment du suivi de ces risques.

Les limites sont validées par le Conseil d'administration sur proposition de la Direction Générale, le Comité financier ayant pour mission de suivre les niveaux atteints et de mettre en place le cas échéant des actions correctrices.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Le système de contrôle s'appuie sur un dispositif de contrôle permanent, un dispositif Groupe avec des outils (ex : E-Varisk) et des indicateurs communs (VaR, stress) complétés de calculs locaux, et un renforcement de la séparation entre le front office et le middle office.

1. indicateurs

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale du Nord Est repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs. La Caisse régionale du Nord Est exploite principalement les indicateurs tels que la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress. Les outils permettant la mesure de ces risques sont mis à disposition de la Caisse régionale par le groupe central. Cette organisation permet de se reposer, et donc de capitaliser, sur l'architecture de contrôle permanent des modèles et procédures utilisés.

1.1. La VaR (Value At Risk)

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché et ce sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille en risque, la Caisse régionale du Nord Est retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois, en cohérence avec la nature de la gestion opérée.

Parmi les différentes méthodologies existantes, la méthodologie de calcul actuellement retenue est une VaR dite paramétrique. Cette mesure comporte les principales limites méthodologiques suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,
- l'horizon fixé à "1 mois" suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise,
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle,
- la VaR est mesurée à partir du portefeuille de placement de façon trimestrielle. Ces calculs sont effectués par le middle office en utilisant l'outil développé par le Groupe (Amundi) et présentés à la Direction générale lors des Comités financiers et/ou dans les tableaux de bord de la Direction financière. Dans le cadre de la procédure de contrôle interne, ces calculs sont également communiqués à Crédit Agricole S.A.. D'autres calculs locaux sont réalisés en parallèle,
- des limites, validées par le Conseil d'administration ont été définies globalement.

1.2. Les stress scénarii

Le deuxième élément quantitatif, les "stress scénarii", complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénario de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé :
 - . stress 1 : le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987,
 - . stress 2 : le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994,
 - . stress 3 : le stress historique de 1998, correspondant à la crise Russe d'août 1998,
- les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes :
 - . stress 4 : le stress hypothétique "Resserrement de la liquidité" (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs),
 - . stress 5 : le stress hypothétique "Reprise Économique" (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).
- les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Le scénario adverse retenu est le suivant :

- taux : hausse / baisse de 200 points de base
- monétaire dynamique : baisse de 2,5 % de la valeur de marché
- actions : baisse de 20 % de la valeur de marché
- FCPR : baisse de 20 % de la valeur de marché
- convertibles : impact à hauteur de 50 % du risque action et 50 % du risque de taux
- alternatif : baisse de 10 % de la valeur de marché

Ces scénarii sont appliqués au portefeuille de placement de la Caisse régionale et sont produits en relation avec Crédit Agricole S.A. de façon trimestrielle.

Le scénario adverse est produit par la Caisse régionale à chaque évolution sensible du portefeuille et, a minima, de façon mensuelle par le middle office. Il est présenté en Comité financier et/ou dans le tableau de bord de la Direction financière.

Les limites de risque, représentant l'impact de ces scénarii adverses en termes de plus et moins values, ont été validées globalement par le Conseil d'administration.

1.3. Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

En complément des indicateurs de VaR et scénarii stress, la Caisse régionale a défini des seuils d'alerte, niveau de pertes nécessitant une alerte de la Direction générale voire du Conseil d'administration.

2. L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse régionale n'est pas concernée par l'utilisation de ces instruments.

IV. Exposition des activités de marché (Value at Risk)

Sur la base de l'allocation d'actifs du portefeuille de placement de la seule Caisse régionale du Nord Est, ont été effectués les calculs de la VaR suivants :

Classe d'actifs	31 12 2010	31 12 2009
Monétaire	0%	41,43%
Monétaire dynamique	0%	0,00%
Obligations	25%	38,60%
Actions (dont FCPR)	71,8%	18,46%
Gestion alternative	3,2%	1,51%
	100%	100%
VaR du portefeuille, en M€	15,1	8,9

Cette allocation d'actifs a évolué au cours de l'année 2010 avec une disparition de la classe monétaire, une baisse sensible de l'obligataire et une hausse des actions (dont les FCPR), hausse notamment accentuée par la baisse de l'encours global du portefeuille qui a principalement impacté les classes monétaires et obligataires. Il est à noter que l'augmentation de la classe actions provient également de l'intégration de titres précédemment détenus par une filiale.

V. Risque Action

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale du Nord Est ne détenant pas de titres de transactions en 2010, elle n'est pas concernée par ce type de risque.

2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le détail des encours financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents sont communiqués dans la note 6.4 des états financiers.

Les actions pour compte propre détenus par la Caisse régionale du Nord Est dans son portefeuille de placement portent principalement sur des actifs de type FCPR, la Caisse régionale du Nord Est ayant choisi d'investir dans le développement économique régional. Ces actifs sont indépendants de la politique de prise de participations de la Caisse régionale du Nord Est.

Au 31 décembre 2010, l'encours net comptable du portefeuille de placement exposé au risque action est de 64,4 M€, dont 29,3 M€ de titres "actions" (OPCVM et actions détenues en direct) et 35,1 M€ en FCPR (pour la seule partie libérée).

Les risques sur la classe action sont encadrés par les limites de VaR, stress et niveau de perte sur le portefeuille et via des limites d'allocation. Le portefeuille actions n'est pas corrélé à un indice boursier en raison notamment de sa forte proportion de FCPR. A contrario, la principale ligne d'OPCVM action est bien corrélée à l'indice CAC Mid and Small 190.

3 – GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan - Les risques financiers structurels

En tant qu'Organe central, Crédit Agricole S.A. décline de façon opérationnelle les demandes du régulateur et les adapte selon les spécificités des Caisses régionales, ainsi que selon les outils qu'elles utilisent.

Des règles internes spécifiques sont par ailleurs définies dans le cadre de la convention relative à l'Organisation Financière Interne (OFI), afin de répondre aux objectifs principaux du Groupe qui sont la centralisation et l'optimisation des flux financiers.

La Direction financière de la Caisse régionale du Nord Est gère ses risques financiers de bilan dans le cadre de la convention OFI, des principes de gestion, règles financières et recommandations prudentielles formulés par Crédit Agricole S.A., relatifs plus particulièrement sur la gestion du bilan :

- au risque de taux d'intérêt global, et plus particulièrement à la limite recommandée en cas de stress scénario bâlois, à l'utilisation de l'outil de mesure Groupe "Cristaux", aux normes de mesure, au calibrage des limites de gestion des gaps et au suivi et contrôle de son calcul.

- à la gestion du risque de liquidité, et plus particulièrement à l'utilisation de l'outil de mesure Groupe "Pélican", aux normes émises sur la mesure de ce risque, son encadrement et son suivi.

Dans ce cadre, la Caisse régionale est responsable de la gestion de ses risques.

Les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif sont définies en relation avec Crédit Agricole S.A., avec un système cohérent avec la structure de la Caisse régionale de conventions et de modèle d'écoulement. La Caisse régionale rapporte à Crédit Agricole S.A. toutes les mesures de ses risques actif-passif, et ce à des fins de suivi et de consolidation.

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration valide la politique financière de la Caisse régionale, et plus précisément le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que l'adéquation des risques pris aux dispositions d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Comité financier, quant à lui, est l'instance exécutive et opérationnelle de la politique financière. Il est chargé de piloter le déploiement de la politique financière.

Il est composé des membres suivants :

Directeur Général

Directeur Général Adjoint

Directeur Financier

Directeur Marketing Stratégique, Risques et Pilotage

Directeur Marketing, Distribution Multicanal

Responsable du Contrôle Permanent Financier

Responsable du Contrôle Permanent et Risques

Déontologue – Responsable de la Conformité

Responsable de la Comptabilité

Responsable du Middle Office

Responsable du Back Office

Responsable de la Gestion Financière

Experts en gestion financière des Fonds Propres, de la Liquidité et du Risque de Taux.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- suivi des décisions et opérations liées relatives à la Gestion financière
- fonds propres et risques de marché
- Risque de Taux d'Intérêt Global
- gestion de la liquidité
- risques de contreparties
- nouvelles activités et nouveaux produits

Le Comité financier se réunit a minima 10 fois par an.

II. Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG)

1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux d'Intérêt Global naît des différences, à la fois en terme de nature de taux (taux fixe, taux révisable...) et de durée, entre les actifs et passifs de la banque (y compris son hors bilan). Il représente le risque qu'une évolution défavorable des taux pourra avoir sur les marges financières, présentes et futures, de la banque.

Dans le cadre de sa gestion du RTIG, les objectifs de la Caisse régionale porteront :

- sur la protection des PNB annuels mais aussi de la valeur patrimoniale de l'entreprise contre les effets négatifs d'une évolution adverse des taux,

- sur la recherche d'une optimisation de sa marge d'intérêt en fonction de l'évolution anticipée des taux, et ce dans le cadre de limites de risque décidée par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, il est à noter que des "Positions Ouvertes Isolées" pourront également être prises et réalisées à des fins d'optimisation de cette politique de gestion des risques. Elles s'intégreront alors dans le cadre de suivi spécifique des risques de marché.

En 2010, la mesure du RTIG a été effectuée mensuellement sur base sociale.

Les décisions d'opérations de gestion prises visent à adapter l'exposition du risque de taux d'intérêt aux niveaux souhaités, lesquels sont fonction des anticipations de taux et des risques de non respect potentiel des limites validées par le Conseil d'administration. Toutes les opérations traitées sont analysées au préalable, au travers d'un "relevé de décision", permettant à la fois de documenter et de tracer les opérations traitées.

2. Gestion du risque

La politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité financier, porte sur les "choix d'utilisation" des limites fixées par la Politique financière, au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'équipe de la gestion financière (couverture de risques spécifiques identifiés, risques de taux nominaux/inflation...) et des anticipations de taux.

Dans le cadre de la gestion opérationnelle du RTIG, la mesure des risques (sur la base des GAPs synthétiques, GAPs "Taux Fixe", GAPs "Inflation", GAPs "Équivalent Delta"...) est présentée tous les mois aux membres du Comité financier afin principalement :

- d'analyser les expositions au risque de taux, notamment au regard des limites,
- d'étudier l'ensemble des conclusions des analyses effectuées (études spécifiques, risques de "second ordre", risque de pente...),
- de décider des actions à mener pour la gestion de ce risque.

En plus d'être membre permanent du Comité financier, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est garant du plan de contrôle financier (périmètre, limites et mesures) et notamment celui concernant le risque de taux, et assure le suivi des risques de second degré 2.2.

3. méthodologie

La méthode de mesure de l'exposition au RTIG utilisée par la Caisse régionale est basée sur l'écoulement des "actifs et des passifs en risque", dite méthode des impasses nettes (ou gaps) de "taux fixe" (ou équivalent taux fixe), selon la méthode préconisée par le Groupe.

Plus précisément, l'analyse du risque de taux repose sur le gap synthétique (globalisé) mais aussi sur ses différentes composantes avec principalement les gaps "taux fixe", les gaps "inflation" et les gaps "Équivalent Delta" (correspondant à la gestion des options).

La méthode des gaps consiste à calculer les échéanciers en taux de tous les postes du bilan (actifs, passifs, y compris fonds propres et participations), du hors bilan (y compris les dérivés de couverture à taux fixe ou sensible à l'inflation).

Ces échéanciers mesurés, portent sur une analyse des échéanciers contractuels ou, le cas échéant, en modélisant autant que nécessaire les comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.) ou en appliquant les conventions d'écoulement.

Ces modélisations portent notamment sur les postes dits "non échéancés" (fonds propres, dépôts à vue, épargne...), les modèles d'écoulement et les taux de remboursement anticipé de prêts utilisés étant essentiellement ceux préconisés par le Groupe (et validés par son Comité des normes et méthodologie) et la Caisse régionale s'autorisant à opter pour des "modèles locaux" dans certains cas spécifiques identifiés et dûment justifiés.

En 2010, la principale modification des modèles Crédit Agricole S.A. porte sur les taux de remboursement anticipé des prêts habitat applicables depuis le 30 novembre 2010 :

- 7,5 % sur la 1ère année glissante
- 6,5 % sur la 2ème année glissante
- 4 % les années suivantes

Les principaux modèles d'écoulement propres à la Caisse régionale portent sur les taux de remboursement anticipé de tous les DAT (mesures reposant sur la base de l'historique des remboursements anticipés constatés depuis octobre 2008), les conventions d'écoulement de dépôts des Caisses locales et parts sociales (en relation avec le mode de rémunération de ces produits), et les conventions d'écoulement des participations en capital de la Caisse régionale (en phase avec l'horizon d'investissement de filiales de la Caisse régionale).

La gestion de l'exposition au RTIG est assurée par l'utilisation de plusieurs techniques :

- la réalisation d'opérations de bilan (prêts/emprunts, avances globales, titres...), notamment par le choix de la nature des taux,
- les réaménagements d'opérations existantes (durée et/ou nature de taux),
- l'utilisation d'instruments dérivés de couverture de micro et de macro couverture.

Les limites globales relatives à la gestion du RTIG sont établies dans le respect des principes des préconisations du groupe Crédit Agricole S.A.. Ces Limites, exprimées sur les gaps annuels, s'appliquent sur le gap synthétique en approche statique. Les limites applicables au 31 décembre 2010 ont été validées lors du Conseil d'administration du 20 décembre 2010.

Les principes généraux de fixation de ces limites et des seuils sont :

- définition des limites à partir d'une simulation (ou stress scénario) de l'impact d'un choc de taux de plus ou moins 200bp sur le PNB, le RBE et sur les fonds propres prudentiels (mesurés sur une base sociale

pour le RTIG de la seule Caisse régionale et avec les fonds propres consolidés des entités concernées lors des mesures consolidées).

Les limites d'impact, mesurées en civil, sont les suivants :

- impact sur le PNB prévisionnel de l'année N : maximum [4 % ; 10 x (rapport RBE/PNB) %] de la perte potentielle,
- impact sur le RBE prévisionnel de l'année N : maximum 10 % de la perte potentielle,
- impact sur fonds propres prudentiels ("derniers connus") : maximum de 10 % de la somme des impacts actualisés sur toutes les maturités (30 années), avec une limite de chaque gap annuel égale à celle de la première année (afin d'éviter des effets de concentrations et de compensations).

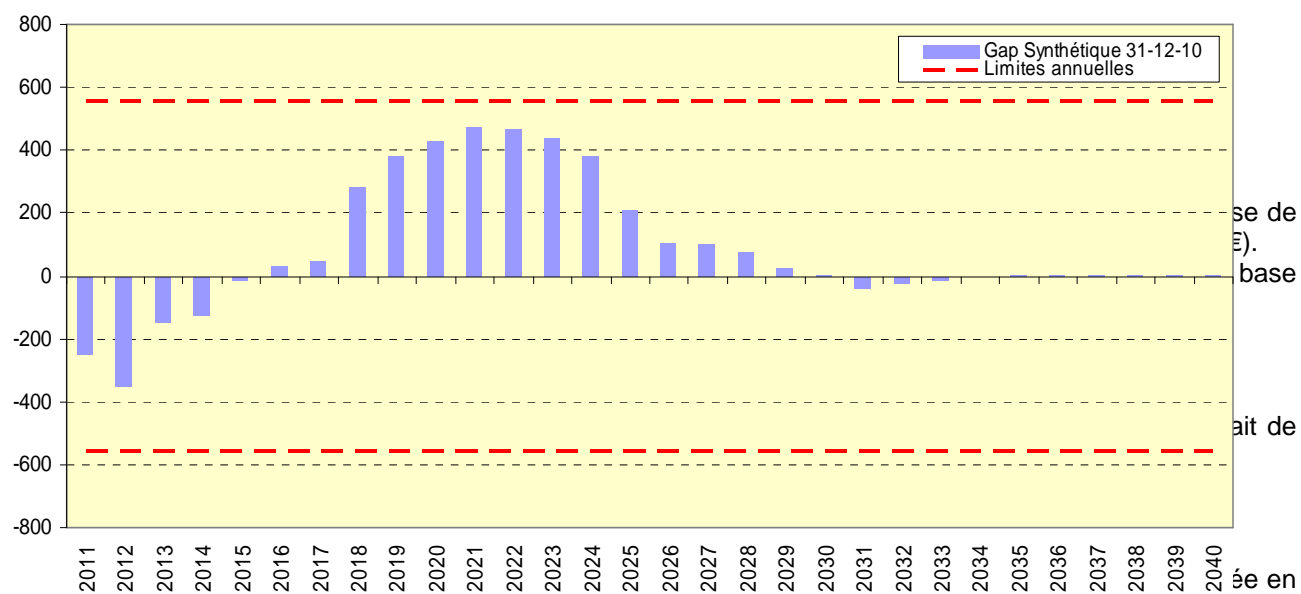
Le suivi de ces Limites s'effectue en deux temps :

- chaque gap annuel doit respecter sa limite propre (identique à celle de la première année),
- la somme actualisée des impacts doit respecter la règle des fonds propres.

4. Exposition

Les gaps de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à "taux fixe" (pur ou équivalent). Conventionnellement, un chiffre positif représente un risque à la baisse des taux (excédent de passif TF) et un chiffre négatif représente un risque à la hausse des taux (excédent d'actif TF). Il indique donc une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Gaps synthétiques au 31 décembre 2010 :



se de (€). base

En 2010, la Caisse régionale n'a pas été concernée par le risque de change des emplois de fonds propres.

2. Le risque de change opérationnel

Dans le respect des obligations prudentielles de Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale ne met pas en place d'opérations en devises non couvertes dans le bilan, elle n'est pas donc significativement concernée par le risque opérationnel de change.

IV. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Dans le cadre des Règles Financières Internes du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale est, de manière autonome, en charge de la gestion de son risque de liquidité.

Au quotidien, le suivi du risque de liquidité et de financement est assuré par la Gestion financière. Un reporting mensuel est réalisé et communiqué aux membres du Comité financier.

Les équilibres de la Caisse régionale sont marqués par un déficit de trésorerie lié aux activités commerciales Crédits et Collecte. Ce déficit, refinancé aux conditions de marché, s'est réduit en 2010 puisqu'il est passé de 5,9 M€ au 31 décembre 2009 à 5,5 M€ au 31 décembre 2010.

1. Objectifs et politique

La Stratégie de la Caisse régionale du Nord Est en matière de gestion du risque de liquidité est de disposer des ressources nécessaires à son activité et cela à un coût le plus faible possible et ce dans le respect des règles financières établies par le Groupe et de celles établies à son propre niveau.

La gestion du risque de liquidité est déterminée sur une base sociale, avec une approche dynamique. Elle s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources, avec une politique de limitation et d'adossement des échéances en risque ainsi identifiées.

Cette gestion intègre le respect des exigences réglementaires en matière de liquidité définies par :

- le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté d u 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée,
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 d u 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000- 11 du 4 décembre 2000,
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 d u 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité,
- le règlement CRBF n°97-02, article 4.2, relatif à la gestion de la liquidité, avec la mise en place d'un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité.

2. Gestion du risque

Au sein du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. est "garante de la liquidité du Groupe au titre de la loi bancaire" et, de ce fait, assure la coordination globale de cette gestion de la liquidité, gère principalement l'accès au marché et joue ainsi le rôle de prêteur en dernier ressort pour les entités du Groupe (sous contrainte de ses propres contraintes de gestion de ce risque).

Ainsi, chaque Caisse régionale est autonome dans la gestion de son risque de liquidité et de financement, dans le cadre de la réglementation externe et du dispositif de gestion de la liquidité défini par le Groupe (des règles propres à la Caisse régionale pouvant venir compléter ce dispositif).

La gestion du risque d'illiquidité (incapacité à se refinancer) repose à la fois sur la réglementation relative au Ratio de Liquidité (horizon à un mois), sur le montant maximal et l'écoulement minimal des refinancements à court terme (inférieur à 1 an), et sur l'écoulement minimal à moyen long terme pour les refinancements n'ayant pas pu être refinancés à moins d'un an.

Le risque du "prix de la liquidité" est quant à lui géré au regard d'un indicateur de risque d'impacts sur les PNB présent et futurs.

La politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité financier, porte sur les "choix tactiques d'utilisation" de ces limites au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'équipe de la Gestion financière (couverture de risques spécifiques identifiés...) et des anticipations de coûts de liquidité.

Les sources de financement sont quant à elles multiples :

- financements auprès du groupe Crédit Agricole S.A. : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales, financements adossés à des actifs éligibles à la Banque Centrale Européenne (BCE),
- financements sur le marché : émissions de Certificats de Dépôts Négociables (CDN), de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

3. Méthodologie

Dans la continuité de 2009, le Groupe a continué à faire évoluer son système d'encadrement de la liquidité.

Les limites fixées à la Caisse régionale et applicables au 31 décembre 2010, dans le respect des recommandations du Groupe, ont été validées par le Conseil d'administration du 20 décembre 2010.

Ainsi, le pilotage du risque de liquidité se fait en tenant compte de plusieurs indicateurs réglementaires ou de suivi :

RATIO DE LIQUIDITE REGLEMENTAIRE A UN MOIS

La liquidité à moins d'un mois doit couvrir les exigibilités à moins d'un mois, le ratio est donc :

"Liquidité à moins d'un mois" / "exigibilité à mois d'un mois" > 100 %,

Ce ratio doit être respecté le dernier jour ouvré de chaque mois calendaire,

La mesure de ce ratio a été revue par l'Autorité de Contrôle Prudentielle (ACP) en 2010 et applicable depuis le 30 juin 2010.

LA LIMITE COURT TERME (LCT)

La LCT, fixée par Crédit Agricole S.A. en fonction de données propres à la Caisse régionale, est suivie depuis le 1er janvier 2009. Elle correspond au montant maximum de refinancement à court terme autorisé pour la Caisse régionale. Un suivi quotidien est réalisé afin de s'assurer que les refinancements réalisés permettent de respecter cette limite.

LE REFINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME (MLT)

Le refinancement MLT est géré par le respect de la limite d'amortissement déterminée par le groupe : la Caisse régionale ne doit pas renouveler plus de 2,5 % de l'encours total des crédits à la clientèle par semestre, et ce, pour les 5 prochaines années glissantes. Cette limite de refinancement MLT est mise en application depuis le 1er janvier 2009, et a été revue en décembre 2010. Un suivi mensuel est effectué et consulté à chaque émission MLT afin de respecter cette limite.

LE RISQUE DE PRIX DE LA LIQUIDITE

Le risque de prix de la liquidité est suivi depuis décembre 2010. Sa mesure repose sur la mesure de Gaps de liquidité, définis comme étant le montant net d'actifs et passifs pouvant subir une variation liée à l'évolution du coût de la liquidité. En application des recommandations de Crédit Agricole S.A., la limite sur le risque de prix de la liquidité est fixée à 7,5 % du PNB d'activité.

L'arrêté ministériel du 05 mai 2009 a défini deux approches pour l'encadrement du système de gestion et d'encadrement de la liquidité : l'approche standard, avec le ratio de liquidité forfaitaire à un horizon à 1 mois, et l'approche avancée avec un système de mesure, d'encadrement et de gestion de la liquidité sur toutes les maturités, et cette dernière devant nécessairement faire l'objet d'une homologation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Le groupe Crédit Agricole a fait le choix de l'approche avancée, la validation de l'ACP étant attendu courant 2011.

4. Exposition

4.1. Ratio de liquidité

Au 31 décembre 2010, le ratio de liquidité est de 314 % (pour 117 % le 31 décembre 2009).

Au cours de l'année 2010, le ratio de liquidité a toujours été supérieur à 100 %.

Depuis juin 2010, et jusqu'à la validation de l'ACP de l'approche avancée Groupe, l'approche standard relative au Ratio de liquidité s'applique à la Caisse régionale.

4.2. Emissions

Les limites du programme Banque de France d'émissions de Titres de Créances Négociables, reconduites en juin 2010, sont de 2 000 M€ en CDN et 2 000 M€ de BMTN (dont 500 M€ de BMTN subordonnés).

Aucun dépassement de ces limites Banque de France n'a été constaté en 2010.

V. Politique de couverture

L'utilisation d'instruments dérivés de couverture en 2010 a répondu à l'objectif de gérer le Risque de Taux d'Intérêt Global. Ces opérations de couvertures ont été classées :

- soit en macro-couverture, la justification de la classification de ces opérations portant sur l'existence d'une réduction du risque.
- soit en micro-couverture, l'intention de couverture étant justifiée dès l'origine, avec une vérification de l'adossement parfait du dérivé avec l'élément couvert.

L'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés.

Dans le respect des principes Groupe, la Caisse régionale met en place des macro-couvertures de "Fair Value Hedge" (de juste valeur). Dans ce cadre, la documentation repose sur la vérification que les opérations réalisées ne génèrent pas de sur-couverture.

4 – RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des Risques Opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction "gestion des risques opérationnels" : supervision du dispositif par la Direction générale (via le comité des Risques Opérationnels ou le volet Risques Opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles Permanents et des Risques en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des Risques Opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des Risques Opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des Risques Opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable Contrôle Permanent Risques) de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général Adjoint de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du Risque Opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du Risque Opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale du Nord Est.

S'agissant du tableau de bord des Risques Opérationnels, ceux-ci sont présentés trimestriellement au Comité des Risques Opérationnels avec notamment un point sur les pertes, le respect des seuils de la politique (par rapport au PNB d'activités et aux fonds propres de base) etc.

Au cours de l'année 2010, un poste d'expert et animateur du plan de contrôle a été créé. Il a accompagné les gestionnaires responsables d'unités du Siège dans l'actualisation de leur plan de contrôle, qui a abouti à une révision en profondeur du plan de contrôle de la Caisse régionale.

III. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse régionale du Nord Est met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les Risques Opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au Risque Opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A.. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale : coût du risque et PNB de l'année écoulée.

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

Sur décision du Comité Risques Opérationnels du 25 octobre 2010, la méthode de calcul standard (TSA) est utilisée et appliquée aux deux seules filiales de la Caisse régionale, que sont BELGIUM CA SAS et CREDIT AGRICOLE de BELGIQUE. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices.

Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toutes les entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du Risque Opérationnel.

Exigence de Fonds Propres (EFP) au titre des Risques Opérationnels au 31 décembre 2010 en millions d'euros.

METHODE STANDARD (TSA)	METHODE AVANCEE (AMA)				EFP totale AMA + TSA
	Données internes (DI)	scénarios majeurs		Données internes + scénarios majeurs	
		Avec assurance	Sans assurance		
9,1	8,0	20,0	24,0	28,0	37,1

IV. Exposition de la Caisse régionale du Nord Est

Selon la méthodologie Groupe, le coût du Risque Opérationnel pour la Caisse régionale du Nord est sur l'exercice 2010 atteint 4,5 M€ contre 4,2 M€ sur l'exercice 2009 soit une augmentation de 0,3 M€ (+ 7,5 %). Ce montant reste inférieur à la limite de 1,5 % du PNB d'activité défini par la politique Risques Opérationnel validée le 22 mars 2010 par le Conseil d'administration de la Caisse régionale

Conformément aux conditions prévues par la politique Risques Opérationnels en vigueur, 3 alertes ont été diffusées à destination du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2010 :

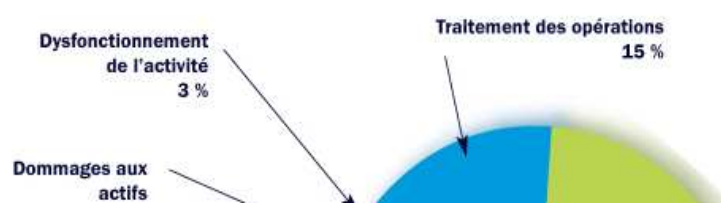
- deux alertes pour dépassement du seuil unitaire par incident concernant 1 incident de fraude interne et 1 incident "relation clientèle",
- une alerte pour dépassement ponctuel de la limite globale de la politique Risques Opérationnels au 30 septembre 2010.

On distingue le Risque Opérationnel pur du Risque Opérationnel frontière crédit qui se définit comme étant une baisse du montant recouvrable auprès d'un débiteur indépendamment de sa solvabilité du fait d'un dysfonctionnement des process (perte de contrat, prescription des délais, manque de formalisme).

Le risque frontière crédit représente 11,92 % du Risque Opérationnel total sur l'année 2010 pour un montant de 0,5 M€ contre 6,68 % pour un montant de 0,3 M€ en 2010.

Le montant du Risque Opérationnel pur de l'exercice 2010 atteint 4 M€ contre 3,9 M€ en 2009 soit une hausse de 0,1 M€ sur l'exercice (+ 1,5 %).

Répartition des incidents "opérationnels purs" par catégorie de Bâle 2010



V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La Caisse régionale, et ses filiales, couvrent leurs Risques Opérationnels par des polices d'assurances souscrites auprès de la compagnie CAMCA :

- Globale de Banque
- Multirisques bureaux (MRB)
- Tous risques machines (TRM)
- Préjudices financiers
- Flotte auto
- Auto collaborateurs
- Individuelle accidents
- Garantie financière
- Responsabilité Civile

Les franchises mises en place sont destinées à couvrir les risques de faible fréquence ou de faible intensité.

En méthode avancée, la Caisse régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux Risques Opérationnels. Cet effet réducteur est pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

5 – RISQUES DE NON-CONFORMITE

En application du Code monétaire et financier et du règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) :

Le Crédit Agricole du Nord Est a instauré un système de contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des unités du siège et des réseaux de vente ainsi qu'à ses filiales. Les objectifs des dispositifs et des processus mis en place visent :

- la performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- la connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- le respect des règles internes et externes,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux dispositions réglementaires, les activités de contrôle sont placées d'une part, sous la responsabilité du Contrôle Périodique (Audit Inspection), et d'autre part, de deux responsables distincts du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est jusqu'au 1er octobre 2010. Après cette date, la Caisse régionale a mis en place une filière Risque laquelle est placée sous la responsabilité de la Direction Stratégie Risques et Pilotage rattachée au Directeur Général.

La maîtrise des risques de non-conformité : la fonction conformité couvre l'ensemble des activités et opérations visées par les articles 11 à 11 -7 du règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne. Sur la base de la cartographie des risques, le responsable de la Conformité évalue les risques de non-conformité et s'assure de la sécurisation des process à l'égard de la clientèle ainsi que du traitement des opérations. Il donne des avis dans le cadre du processus préalable à la commercialisation des nouveaux produits et nouvelles activités et sur les évolutions de procédures.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes selon les dispositions énoncées par le code monétaire et financier font l'objet d'une vigilance adaptée en fonction de la classification des risques applicable à la Banque de Détail adoptée par le groupe Crédit Agricole. Le

responsable de la Conformité est le correspondant du service du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN). Le dispositif interne intègre les nouvelles dispositions relatives à la transposition de la 3ème directive relative à la lutte contre le blanchiment et notamment celles prévues par le décret du 16 juillet 2009 relatives à la lutte contre la fraude fiscale. En 2010, la Caisse régionale a poursuivi son plan d'action 2008-2010 relatif à la mise à jour des documents de connaissance client.

Le responsable de la Conformité est également responsable du contrôle de la conformité des services d'investissement. La Caisse régionale respecte la réglementation relative à la réglementation "Abus de marché" ainsi que celle relative aux marchés des instruments financiers (directive MIF). Le respect des règles déontologiques prévues par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers fait l'objet d'une surveillance pour les personnes en situation sensible et initiés permanents.

Les contrôles réalisés par les services Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité consistent à s'assurer du respect de la réglementation bancaire, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Distribution

Les Assemblées générales du Crédit Agricole du Nord Est ont décidé de procéder aux distributions successives suivantes, au titre des exercices 2007, 2008 et 2009 :

- Exercice 2007 :
 - intérêts aux parts sociales de 4,56 %,
 - rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,42 € par titre.
- Exercice 2008 :
 - intérêts aux parts sociales de 4,50 %,
 - rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,05 € par titre.
- Exercice 2009 :
 - intérêts aux parts sociales de 3,895 %,
 - rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,25 € par titre.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 18 mars 2011 les distributions suivantes :

- intérêts aux parts sociales : 3,38 %,
- rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 1,75 € par titre.

Le traitement fiscal de la rémunération des parts sociales et Certificats Coopératifs d'Associés prévoit, notamment, que les sociétaires personnes physiques ainsi que les sociétés de personnes non passibles de l'impôt sur les sociétés, peuvent être éligibles à l'abattement de 40 % ou sur option au prélèvement forfaitaire libérateur de 19 %, calculé sur le montant brut perçu.

Événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice

Aucun événement d'importance significative, de nature à avoir une influence sur l'évolution de la Caisse régionale du Nord Est, n'est survenu pendant la période subséquente.

**CHIFFRES CLES DE LA CAISSE REGIONALE
DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST**

CHIFFRES-CLES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

	31déc. 2002	31déc. 2003	31déc. 2004	31déc. 2005	31déc. 2006	31déc. 2007	31déc. 2008	31déc. 2009	31déc. 2010
Les hommes et les femmes									
<i>Sociétaires</i>	100 557	100 320	108 224	109 698	127 788	166 229	169 640	169 055	171 943
<i>Salariés</i>	2 379	2 403	2 431	2 449	2 566	2 666	2 551	2 449	2 630
<i>Clients</i>	736 046	748 391	759 815	797 808	820 733	837 539	844 054	820 258	812 062
Les services									
<i>Dépôts à Vue</i>	499 000	505 000	534 000	545 300	551 010	567 900	581 042	576 528	580 760
<i>Cartes Bancaires</i>	386 000	397 000	422 000	448 200	486 141	499 948	514 214	505 976	482 230
<i>Automates Bancaires</i>	251	257	267	287	288	305	322	334	310
<i>Agences de Proximité</i>	154	155	154	156	164	173	174	175	175
Résultats individuels (M€)									
<i>Total Bilan</i>	10 469,3	10 841,2	12 035,9	13 410,8	15 927,1	18 172,8	19 839,3	19 316,9	20 381,1
<i>Fonds Propres</i>	1 230,6	1 307,3	1 397,4	1 572,2	1 827,1	2 022,3	2 100,6	2 100,0	2 116,5
<i>Produit Net Bancaire</i>	363,9	383,1	403,5	438,8	464,7	458,0	322,5	342,4	363,2
<i>Résultat Net</i>	73,9	78,0	90,0	104,7	115,5	118,2	100,2	20,8	53,4
Résultats consolidés (M€) (*)									
<i>Total Bilan</i>	10 493,4	12 530,8	13 844,9	15 870,5	18 732,5	20 812,6	22 118,0	22 266,0	23 513,8
<i>Fonds Propres</i>	1 200,9	1 345,3	1 453,4	2 058,4	2 599,9	2 500,7	1 924,2	2 149,4	2 196,6
<i>Produit Net Bancaire</i>	369,9	403,9	461,2	460,8	511,2	531,9	377,5	416,0	489,1
<i>Résultat Net</i>	79,3	82,7	95,7	133,2	140,7	130,0	60,5	39,9	93,3

(*) : Normes IFRS